

**EVALUATION FORMATIVE
DE LA COMPOSANTE
MIGRATION DU
PROGRAMME DE PAYS
UNICEF - MAROC**

RAPPORT DE LANCEMENT



Présenté par Salah BOUYOUSFI à UNICEF MAROC
Janvier 2024

Fiche technique de la composante migration du programme de pays UNICEF- Maroc

Pays bénéficiaire	Maroc
Couverture géographique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Niveau central à Rabat ▪ Région Tanger-Tétouan-Al Hoceima (provinces de Tanger et Tétouan) ▪ Région de l'Oriental (province d'Oujda) ▪ Région Souss-Massa (province d'Agadir)
Projets constituant la composante migration	<p>Hijra Wa Himaya, Protecting and empowering child and youth refugees and migrants (AMAL), Territorial, integrated and inclusive protection of migrant children-Morocco, Hijra wa Himaya +, Territorial, integrated and inclusive protection of migrant children et Making Migration Work for All: Improved Social Cohesion and fair access</p>
Budget couvrant la période 2018 à 2023	5 119 924,10 USD
Période de la mise en œuvre de la composante migration	Mars 2018 – Décembre 2027
Période couverte par le rapport d'évaluation	Mars 2018 – avril 2023
Contact à l'UNICEF	<p>Rachid Amri, ramri@unicef.org Chef de la section, Planification, Suivi et Evaluation Manager de l'Evaluation</p>

Table de matières

I. Objet du rapport de lancement	4
II. Le contexte du pays et présentation de la composante migration	4
1. Le contexte du pays	4
2. Présentation de la composante migration du programme de pays UNICEF - Maroc	6
3. Cartographie des parties prenantes	8
4. La théorie du Changement de la composante Protection de l'Enfance du programme de pays de l'UNICEF 2023-27	10
III. Approche méthodologique de l'évaluation et justification du choix méthodologique	13
1. But et objectif de la démarche d'évaluation	13
2. Méthodologie	17
3. Principales limites	24
4. Considérations éthiques	24
5. Considérations transversales	29
6. Assurance qualité	30
IV. Livrables et Calendrier prévisionnel	30
V. Annexes	31
Annexe 1 : Cartographie des parties prenantes	32
Annexe 2 : Présentation succincte des projets intégrant la composante migration	33
Annexe 3 : La matrice d'évaluation	35
Annexe 4 : L'échantillon	48
Annexe 5 : Engagement de non-intervention et de confidentialité pour la participation à un focus group d'enfants	50
Annexe 6 : Protocole et code de conduite pour le travail avec les enfants (engagement individuel de l'évaluateur)	51
Annexe 7 : Formulaire de non-objection des parents ou tuteurs des enfants	54
Annexe 8 : Le modèle du consentement éclairé des répondants (es)	55
Annexe 9 : Correspondance de l'UNICEF	56

Abréviations

ACODEC	Association de coopération pour le développement et la culture
ACCD	Agence catalane de coopération au développement
ALCS	Association de lutte contre le sida
APISF	Associations de Protection de l'Enfance et Sensibilisation de la Famille
AREF	Académie Régionale de l'Education et de la Formation
BIA/D	Best Interest Assessment/ Determination
CAPE	Centre d'accompagnement pour la protection de l'enfance
CCC	Core Commitments for Children
CDE	Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant
CNDH	Conseil National des Droits de l'Homme
CRI	Centre régional d'investissement
CSPJ	Conseil supérieur du pouvoir judiciaire
DGSN	Direction générale de la Sûreté nationale
DRS	Direction Régionale de la Santé
D'TIPE	Dispositif territorial intégré de protection de l'enfance
EN	Entraide Nationale
ENAS	Enfants Non Accompagnés ou Séparés
EPS	Établissement de Protection Sociale
ESD	Entretien Semi-Directif
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
FG	Focus Groupe
FOO	Fondation Orient Occident
GR	Gendarmerie Royale
GTP	Groupes de Travail de la Protection
INDH	Initiative Nationale pour le Développement Humain
INSAF	Institution Nationale de Solidarité avec les Femmes en Détresse
ISM	Institut supérieur de la magistrature
LMPE	Ligue Marocaine pour la Protection de l'Enfance
	Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des
MAECMREAM	Marocains résidents à l'étranger
MENPS	Ministère de l'Education Nationale, du Préscolaire et des Sports

MS2	Maroc Solidarité Médico-Sociale
MSISF	Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille
MSPS	Ministère de la Santé et de la Protection Sociale
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ODD	Objectifs de Développement Durable
OFPTT	Office de la formation professionnelle et de promotion du travail
OIM	Organisation Internationale des Migrations
OJA	Organisation des Jeunes Africains
OMDH	Organisation Marocaine des Droits Humains
ONDH	Observatoire National de Développement Humain
OPALS	Organisation Pan Africaine de Lutte contre le Sida
OSC	Organisations de la Société Civile
PIPEM	Politique Publique Intégrée de Protection de l'Enfance
PMP	Présidence du Ministère Public
RDPP	Regional Development and Protection Program
SNIA	Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile
TdRs	Termes de Référence
UNAIDS	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
UNDP	Programme des Nations Unies pour le développement
UNEG	Groupe des Nations Unies pour l'Evaluation
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
UNODC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
UNTFHS	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des
UNWOMEN	femmes
WHO	Organisation mondiale de la santé

I. OBJET DU RAPPORT DE LANCEMENT

Le présent rapport de lancement sert de déclaration de consentement entre l'évaluateur et l'UNICEF Maroc sur la gestion de l'évaluation, sa démarche et son échéancier. Il aborde les points clés de l'évaluation de la composante migration du programme de pays UNICEF – Maroc, couvrant la période janvier 2018 – avril 2023, notamment :

- Un aperçu du contexte du pays et des grandes lignes des projets relevant de la composante migration ;
- L'approche méthodologique de l'évaluation ;
- Les questions éthiques potentielles et les stratégies à adopter pour les adresser ainsi que les processus d'examen éthique et de contrôle du processus de l'évaluation ;
- La matrice de conception de l'évaluation ;
- La cartographie des parties prenantes ;
- Le format du rapport de l'évaluation conformément aux standards de l'UNEG pour les rapports d'évaluations adaptés par l'UNICEF (Version juin 2017) ;
- L'échéancier détaillé des phases de collecte de données sur le terrain, de rapportage et de dissémination ;
- Les références à l'utilisation d'un cadre fondé sur les droits, de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE), des principaux engagements pour les enfants (*Core Commitments for Children - CCC*), de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et d'autres repères liés aux droits dans la conception de l'évaluation.

II. LE CONTEXTE DU PAYS ET PRESENTATION DE LA COMPOSANTE MIGRATION

1. Le contexte du pays

Le Maroc est un pays de destination, de transit et de départ avec des flux de migration transfrontaliers et transrégionaux¹. Selon le Haut-commissariat aux réfugiés, il y a plus de 19 000 réfugiés et demandeurs d'asile originaires de 48 pays enregistrés au Maroc considéré à la fois comme

¹ Oxford Business Group, 2023

un pays d'accueil et de transit². Pour un peu moins de la moitié des migrants ayant l'intention d'émigrer dans un autre pays, le Maroc ne constitue qu'une étape de transit. Plus des trois quarts des migrants ont émigré pour des raisons liées à la recherche d'un emploi, et à la guerre, l'insécurité et la persécution dont la moitié des réfugiés sont d'origine Syrienne³. Selon le département des affaires économiques et sociales, le Maroc comptait environ 102 400 migrants internationaux, englobant ceux en situation administrative régulière et irrégulière, ainsi que les réfugiés et demandeurs d'asile (ONU, 2020)⁴. Bien que les motifs de ces mouvements migratoires soient variés, la pauvreté et les lacunes dans les services sociaux demeurent parmi les principales raisons qui poussent les individus à entreprendre des projets migratoires à la recherche de conditions de vie meilleures⁵.

La nouvelle dynamique migratoire au Maroc soulève divers impératifs dont le nombre croissant d'enfants en déplacement. Selon les estimations d'organisation de la société civile (OSC) (2022), les enfants migrants représentent 10 % de la population migrante totale avec de plus en plus d'enfants non accompagnés et séparés (ENAS). La majorité des enfants migrants non accompagnés étaient des garçons âgés de 16 à 17 ans, principalement originaires d'Afrique de l'Ouest ou centrale mais une nouvelle tendance d'enfants originaires du Sud Soudan et Tchad s'est accentuée en 2022. Malgré la politique gouvernementale basée sur des mécanismes de prévention de la traite et de protection des victimes, ces enfants demeurent dépourvus de droits fondamentaux, exposés au risque d'exploitation et de violence, et souvent avec un accès limité aux systèmes de protection de l'enfance.⁶

Toutefois, ces dernières années, le Maroc a entrepris des efforts louables en matière de politiques de protection de l'enfance et d'immigration. Cependant, des réformes au niveau infranational restent nécessaires pour renforcer les services de prévention et apporter une assistance accrue aux enfants les plus vulnérables. Cela concerne particulièrement les enfants en situation de handicap, les enfants en mouvement⁷, et ceux en situation de rue. En décembre 2014, le Maroc a adopté la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA) qui repose sur quatre objectifs stratégiques. Ces objectifs comprennent la gestion des flux migratoires dans le respect des droits de l'homme,

² Haut-commissariat aux réfugiés, avril 2022

³ La migration forcée au Maroc, Résultats de l'Enquête Nationale de 2021, Haut-commissariat au plan, 2021.

⁴ <https://enass.ma/2023/01/09/profil-migratoire-du-maroc-5-chiffres-pour-comprendre/#Diversit%C3%A9%20Des%20profils>

⁵ Le département des affaires économiques et sociales du Secrétariat des Nations unies, 2020

⁶ <https://www.unicef.org/morocco/protection-de-lenfance>

⁷ Les enfants en mouvement : terme utilisé pour décrire les enfants en situation de migration, les enfants réfugiés et demandeurs d'asile et les mineurs non-accompagnés et séparés

l'établissement d'un cadre institutionnel approprié, la facilitation de l'intégration des migrants réguliers, et la fourniture d'un cadre réglementaire.⁸

Au demeurant, le Maroc a adopté, en 2015, la Politique Publique Intégrée de Protection de l'Enfance (PPIPEM) visant à créer un environnement protecteur contre la négligence, les abus, la violence et l'exploitation envers les enfants. L'objectif est de mettre en place des mécanismes de protection de l'enfance, notamment à travers des Dispositifs Territoriaux Intégrés de Protection de l'Enfance (DTIPF). Au demeurant, la nouvelle Stratégie du ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille (MSISF) pour la période 2022-2026 vise à développer une politique sociale familiale, intégrant différents chantiers et programmes sectoriels, ainsi que des services sociaux inclusifs pour les familles, les enfants et les personnes en difficulté. Cette stratégie entend renforcer le lien social en adoptant le concept « GISSR »⁹ (*Green Inclusive Smart Social Regeneration*), impliquant la modernisation des centres sociaux, le renforcement des capacités des travailleurs sociaux, la digitalisation des prestations et la création d'incubateurs sociaux¹⁰.

2. Présentation de la composante migration du programme de pays UNICEF -Maroc

Avant d'aborder la composante migration, il est opportun de fournir une brève introduction au Programme de pays de l'UNICEF pour la période 2023-2027, ainsi qu'au Plan stratégique de l'UNICEF couvrant la période 2022-2025. En effet, le Programme de pays de l'UNICEF s'inscrit dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable du Maroc. Son orientation fondamentale repose sur plusieurs piliers, mettant particulièrement l'accent sur le capital humain, la couverture universelle, la protection sociale, la lutte contre les inégalités et les politiques publiques intégrées. Il vise à améliorer la mise en œuvre des politiques sociales, renforcer les systèmes d'information, accélérer la décentralisation, améliorer l'accès des plus vulnérables à des services sociaux de qualité, et adopter une approche transformationnelle.

Par ailleurs, le Plan Stratégique de l'UNICEF pour la période 2022-2025 a pour finalité la promotion des droits de tous les enfants, aligné sur la CDE. Il aspire à une reprise inclusive post-COVID-19, la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) et la création de sociétés où aucun enfant n'est exclu et où chaque enfant a le pouvoir d'agir, a les mêmes chances de réussir et exerce pleinement ses droits. Ce plan se caractérise par des changements significatifs dans les approches de programmation et d'opérations de l'UNICEF, mettant l'accent sur des

⁸ <https://marocainsdumonde.gov.ma/strategie-nationale-dimmigration-et-dasile/>

⁹ GISSR : un mécanisme de régénération sociale verte et innovante visant à créer une nouvelle génération de services sociaux au profit des familles et des personnes en situation difficile

¹⁰ <https://social.gov.ma/fr/>

transformations systémiques, la revitalisation des partenariats, et une mobilisation accrue des ressources.¹¹ Les actions prévues dans le Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 visent également à répondre aux besoins des enfants migrants, à anticiper les risques, et à renforcer la résilience face aux changements climatiques tout en renforçant les capacités des services essentiels en période de crise¹².

Depuis 2018, des initiatives visant à soutenir les droits des enfants en situation de migration ont été lancées, marquées par le développement d'une composante programmatique. Dans le prolongement de ces efforts, l'UNICEF a consacré un résultat spécifique à la protection des enfants migrants, en l'occurrence, **les enfants et les adolescents en situation de migration bénéficient de services de base inclusifs, d'une prise en charge complète et d'une protection sociale, en coordination avec les autorités de protection de l'enfance et les autres parties prenantes, y compris en temps de crise.**¹³

La composante migration a cadré un nombre important de projets d'appui aux partenaires institutionnels et de la société civile en vue de contribuer à la promotion des droits des enfants en mouvement conformément aux normes internationales quel que soit leur statut ou leur situation. Les projets constituant la composante migration, présentés ci-dessous, visent essentiellement le **renforcement des capacités** des partenaires et le **renforcement des systèmes de protection de l'enfance** à travers la conception de pilotes et de modèles de prise en charge complète et intégrée des enfants en mouvement et le développement et le **renforcement des mécanismes locaux de référencement et de coordination**. Les interventions dans le cadre de la composante migration du Programme de Pays (tableau 1) ont été lancés en 2018 avec une enveloppe budgétaire qui s'élève à 5 119 924,10 USD de 2018 à 2023. Ces projets ont ciblé :

- Le renforcement des capacités des acteurs institutionnels pour mieux définir et respecter le principe du meilleur intérêt des enfants dans le traitement des affaires des enfants migrants dès leur arrivée sur le territoire marocain jusqu'à l'identification des solutions durables ;

¹¹ <https://www.unicef.org/executiveboard/fr/documents/Plan-strategique-de-lUNICEF-pour-la-periode-2022-2025-SRS-2021>

¹² <https://www.unicef.org/executiveboard/fr/documents/descriptif-de-programme-de-pays-maroc-srs-2022>

¹³ Tous les enfants, garçons et filles, âgés de moins de 18 ans, touchés par la migration et le déplacement, à savoir : 1) les enfants qui migrent à travers les frontières ; 2) les enfants qui migrent seuls ou avec une personne qui les garde ; 3) les enfants déplacés de force, au-delà des frontières ; 4) les enfants qui se déplacent avec ou sans un document de voyage ou de circulation ; et 5) les enfants victimes ou impliqués dans des réseaux de traite ou de trafic d'êtres humains.

- Le renforcement des acteurs institutionnels et de la société civile pour fournir des réponses coordonnées aux besoins de protection spécifiques des enfants migrants, y compris pour la lutte contre les violences basées sur le genre et la traite ;
- Le renforcement des capacités des acteurs pour faciliter l'accès des enfants migrants aux services de qualité qui répondent à leurs besoins spécifiques en matière de santé, d'éducation et d'hébergement ;
- Le renforcement des systèmes de protection de l'enfance assurant l'intégration des questions des enfants en situation de migration, au travers les mécanismes de coordination et les circuits de prise en charge ; et Renforcement de l'accès des enfants à la justice ;
- Prévention et protection des victimes de traite
- La conception des pilotes et modèles de prise en charge complète et intégrée des enfants en mouvement afin de leur assurer l'accès à l'hébergement, à la santé, à l'éducation et à la formation professionnelle dans les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, l'Oriental, Souss-Massa et Rabat-Salé-Kenitra ;
- En collaboration avec les OSC, l'UNICEF Maroc a initié un processus de développement et renforcement des mécanismes locaux de référencement et coordination, ainsi que de prise en charge de qualité dans des centres pilotes entre Tanger, Tétouan, Oujda et Rabat, afin de déterminer des solutions durables pour les enfants en mouvement au Maroc.
- Plaidoyer, communication et le Vivre ensemble.
- Production des données.

3. Cartographie des parties prenantes

En raison de sa portée multidimensionnelle, la composante migration englobe plusieurs parties prenantes (annexe 1 : cartographie des parties prenantes), notamment les partenaires institutionnels et les agences des Nations Unies, la société civile, ainsi que les bénéficiaires, à savoir les enfants en mouvement, leurs familles et les communautés. Cela inclut également les professionnels travaillant pour les associations et les partenaires institutionnels au niveau régional et local. En plus du niveau central à Rabat où sont basées les directions centrales, les zones d'interventions dans le cadre de la composante migration se constituent des régions suivantes :

- Région Tanger-Tétouan-Al Hoceima (en particulier les provinces de Tanger et Tétouan),
- Région de l'Oriental (en particulier la province d'Oujda)
- Région Souss-Massa (en particulier la province d'Agadir).

Tableau 1 : projets relevant de la composante migration

Projet	Donateurs	Date début et fin	Zones d'intervention	Partenaires de mis en œuvre
Hijra Wa Himaya	European Commission/EC	03/15/18 7/14/21	Agadir, Casablanca, Nador, Oujda, Tanger/ Tétouan, Rabat	<p>Présidence du Ministère Public (PMP) Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (MENFPESRS)</p> <p>Agences des Nations Unies Académies Régionales d'Éducation et de Formation (AREF)</p> <p>Groupes de Travail de la Protection (GTP) Fondation Orient Occident (FOO)</p> <p>Associations de Protection de l'Enfance et Sensibilisation de la Famille (APISF)</p> <p>Chabiba</p> <p>Association de lutte contre le sida (ALCS)</p> <p>Maroc Solidarité Médico-Sociale (MS2)</p>
Morocco: Protecting and empowering child and youth refugees and migrants (AMAL)	UNTFHS	11/01/18 10/31/21	Tanger, Rabat, Casablanca, Oujda, Fès-Meknès	<p>Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains résidents à l'étranger (MAECMREAM)</p> <p>Ministère de la Solidarité, de l'Insertion sociale et de la Famille (MSISF)</p> <p>Ministère de la Santé l'Entraide Nationale (EN)</p> <p>Organisation Marocaine des Droits Humains (OMDH)</p> <p>Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH)</p> <p>FOO</p> <p>Organisation des Jeunes Africains (OJA)</p> <p>Bayti</p> <p>Tadamon</p> <p>GTP</p>
Territorial, integrated and inclusive protection of migrant children-Morocco	Spanish Natcom via ACCD (Agència Catalana de Cooperació al Desenv'ment Generalitat)	12/01/20 12/29/22	Oujda, Tanger – Tétouan, et Rabat, Agadir	<p>PMP</p> <p>MSISF</p> <p>Entraide Nationale</p> <p>FOO</p>
RDPP (Hijra wa Himaya +)	Donor Pooled Fund	01/01/21 04/30/23	Tanger-Tetouan-Al Hoceima; Oriental, Rabat-Sale-Kenitra, Souss Massa, Casablanca	<p>PMP</p> <p>MSISF</p> <p>AREF</p> <p>Ligue Marocaine pour la Protection de l'Enfance (LMPE)</p> <p>Institution Nationale de Solidarité avec les Femmes en Détresse (INSAF)</p>

				FOO APISF Chabiba Droit et Justice
Morocco: Territorial, integrated and inclusive protection of migrant children	Agència Catalana de Cooperació al Desenvolupament Generalitat (ACCD)	05/02/23 04/30/24	Oriental, Tanger, Tétouan Houceima	Acteurs Institutionnels et de la Société Civile
Morocco: Making Migration Work for All: Improved Social Cohesion and fair access	United Nations Multi Partner Trust Fund (MPTF)	03/06/23 09/05/25	Casablanca-Settat, Oriental and Tanger- Tetouan- Al Hoceima	MAECMREAM Ministère de l'Intérieur MENFPESRS Ministère de la justice Ministère de la Santé et de la protection Sociale (MSPS) MSISF avec les représentation régionales et locales FOO Organisation Pan-Africaine de Lutte contre le SIDA (OPALS), Association marocaine de planification familiale (AMPF), ALCS, UN Network agencies: WHO, UNAIDS, UNDP, UNESCO, UNWOMEN.

(* Les projets *Territorial, integrated and inclusive protection of migrant children* et *Making Migration Work for All: Improved Social Cohesion and fair access* ne seront pas couverts par cette évaluation qui concerne uniquement la période janvier 2018 – Avril 2023.

4. La théorie du Changement de la composante Protection de l'Enfance du programme de pays de l'UNICEF 2023-27

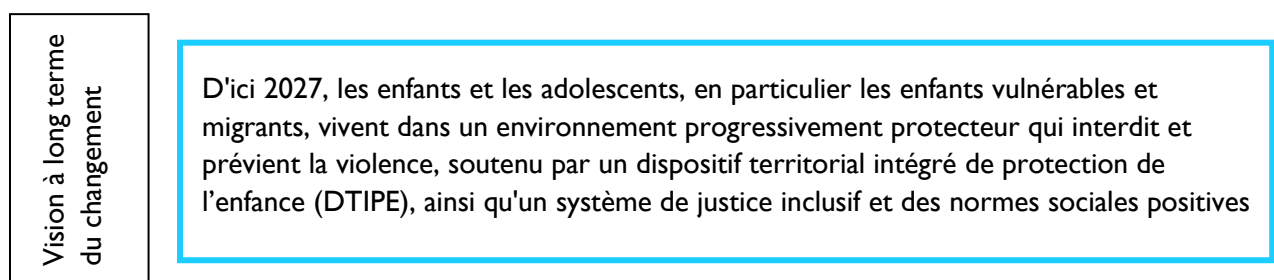
Les interventions migration, initiées à partir de 2018, avaient été conçues de façon à contribuer aux résultats du *country programme documents* (CPD) 2017-22 de manière transversale avec un focus sur la composante protection de l'enfance et les interventions relatives à l'accès aux services de base notamment la santé, l'éducation et l'hébergement. C'est à partir de 2023 que la composante migration devient visible dans la Théorie du Changement de la composante Protection de l'Enfance du CPD 2023-27, avec un changement intermédiaire (niveau output) explicitement dédié à la migration (figure 1). L'objectif de l'évaluation a ainsi pour objectif d'informer et de renforcer cette théorie du changement, spécifiquement au niveau de l'output les enfants en situation de migration, pour le reste du programme.

Les résultats attendus de la composante migration, qui se déclinent à travers les projets qui la constituent et qui ont été mis en œuvre successivement depuis 2018, portent essentiellement sur :

- L'appui et le renforcement de capacités des acteurs institutionnels et de la société civile pour un engagement fort en faveur de l'accès des enfants migrant à leurs droits comme stipulé dans la CDE et du respect de l'intérêt supérieur des enfants dans le traitement des affaires des enfants migrants ;
- Garantir le bien-être et la protection à long terme des enfants et des jeunes migrants ;
- Fournir des réponses coordonnées aux besoins de protection spécifiques des enfants migrants ;
- Un mécanisme opérationnel d'évaluation et de détermination de l'intérêt supérieur des enfants migrant dans la perspective de définition des solution durables
- Un accès équitable des enfants migrants à des services essentiels de qualité qui répondent à leurs droits et leurs besoins y compris les services de santé, d'éducation, de protection, d'assistance et d'orientation.
- Changement des normes et de comportements pour renforcer la culture et les valeurs du vivre ensemble

Une présentation succincte des projets intégrant la composante migration, faisant l'objet de cette évaluation, est disponible en annexe 2.

Figure 1 : La théorie du Changement de la composante Protection de l'Enfance du CPD 2023-27



Changements	<p style="text-align: center;">DTIPE</p> <p>Les enfants à risque ou affectés par la violence dans les zones ciblées ont accès à des systèmes intégrés, inclusifs et dotés de ressources de protection de l'enfance au niveau territorial.</p>	<p style="text-align: center;">Justice pour les enfants</p> <p>Le système de justice a renforcé sa capacité à protéger les enfants en contact avec la loi, à améliorer la coordination avec le système de protection sociale et à prévenir l'institutionnalisation</p>	<p style="text-align: center;">Les enfants en situation de migration</p> <p>Les enfants et les adolescents en situation de migration bénéficient de services de base inclusifs, de soins complets sensibles au genre et de services sociaux</p>	<p style="text-align: center;">Mette fin à la violence contre les enfants</p> <p>Les filles, les garçons, les parents et les personnes chargées de s'occuper d'eux renforcent leur capacité à prévenir la violence, y compris la violence basée sur le genre, à l'école, au sein des familles et des communautés, y compris en période de crise.</p>
	Chemin du Changements	<p>Standards, protocoles et procédures opérationnelles standard</p> <p>Systèmes de gestion des données</p> <p>Renforcement des capacités locales</p> <p>Partenariats avec les ONG</p>	<p>Réforme législative</p> <p>Support au cadre de coordination</p> <p>Renforcement des capacités en justice et en protection sociale</p> <p>Solutions/outils numériques innovants</p>	<p>Implémentation de politique/stratégie</p> <p>Mobilisation de ressources</p> <p>Réplication des projets pilotes</p> <p>Les standards minimums du DTIPE</p> <p>Soutien en santé mentale/psychologique</p>

Parties prenantes : Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille, Ministère de la Justice, Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, les acteurs de la justice (PMP, CSP, ISM, GR, DGSN), les agences des Nations Unies, Fondations, OSC, Universités, les médias et le secteur privé.

Hypothèses :

- Le support institutionnel pour l'implémentation du système de la protection de l'enfance au niveau régional
- La professionnalisation de la protection sociale
- La décentralisation des reformes est accélérée
- La continuité des reformes législatives

Risques :

- Les effets sociaux économiques du Covid 19
- L'impact de la crise Russie-Ukraine et le changement des priorités des donateurs traditionnels
- Budget limité
- Collaboration intersectorielle inefficace
- Connaissances/éléments de preuve limités
- Normes sociales négatives

Goulots d'étranglement	Fragilité de la coordination intersectorielle des systèmes de la protection de l'enfance au niveau régional	Manque d'intégration entre le travail social, la protection sociale et la justice en ce qui concerne les enfants	Droits non satisfaits des enfants en situation de migration	Faiblesse des programmes de prévention
-----------------------------------	---	--	---	--

Source : Programme de coopération - Protection de l'enfance 2023-2027 - Justification du programme

III. L'APPROCHE METHODOLOGIQUE DE L'EVALUATION ET JUSTIFICATION DU CHOIX METHODOLOGIQUE

1. But et objectif de la démarche d'évaluation

La composante migration du programme de pays 2023-2027 vise la protection et la prise en charge des enfants en situation de migration au Maroc. Elle se décline par une panoplie de projets relatifs à la promotion des droits des enfants en situation de migration auprès des acteurs institutionnels et de la société civile. La finalité est que les enfants et les adolescents en situation de migration puissent bénéficier de services de base inclusifs, d'une prise en charge complète prenant en compte la dimension de genre, ainsi que d'une assistance sociale, le tout en coordination avec les autorités de la protection de l'enfance et les autres parties prenantes, y compris en période de crise. Et cela à travers des expériences pilotes dans les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, de l'Oriental et de Souss-Massa. La figure 2 résume la logique d'intervention de la composante migration.

Il s'agit d'une évaluation formative de la composante migration programmée à la première année du programme de pays 2023-2027. Elle vise à apprécier les résultats de la mise en œuvre de la composante migration au regard de la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence et la durabilité afin d'éclairer le bureau de l'UNICEF Maroc et les parties prenantes sur les progrès réalisés, les contraintes, les leçons apprises et les innovations. Le but est d'orienter les interventions en matière de protection et prise en charge des enfants en situation de migration pour atteindre les résultats escomptés du programme de pays UNICEF-Maroc 2023-2027.

Ayant comme finalité l'apprentissage et la redevabilité, cette évaluation formative se décline par les objectifs spécifiques suivants :

- Evaluer la pertinence continue des interventions programmatiques en matière de la promotion et la protection des droits des enfants en situation de migration vis-à-vis des priorités nationales du programme de pays UNICEF Maroc 2023-27 en tenant en compte

les changements majeurs dans le contexte de politique et programmatique lié à la question de la migration ;

Figure 2 : Logique d'intervention de la composante migration



- Fournir à l'UNICEF au Maroc, aux partenaires et aux parties prenantes une appréciation indépendante des progrès réalisés vers l'atteinte des résultats escomptés ;
- Examiner l'efficacité dans la gestion et l'obtention des résultats de la composante migration au regard du bon usage et l'adéquation des ressources (financières, humaines, techniques...) et du temps ;
- Evaluer le positionnement de l'UNICEF Maroc et des interventions en matière de protection et de prise en charge des enfants en situation de migration par rapports aux priorités nationales et les besoins des enfants en mouvement ;
- Mettre en évidence les succès et les contraintes et identifier les leçons apprises et innovations pour guider les prochaines expériences et la composante migration du cycle de coopération UNICEF Maroc 2023-27 ;
- Conseiller l'UNICEF Maroc pour un meilleur appui aux partenaires institutionnels et aux OSC afin de mettre à l'échelle les interventions relevant de la composante migration ;

- Réaffirmer et renforcer l'engagement des partenaires et des parties prenantes autour de la problématique de la migration en particulier les enfants en mouvement, et établir la base de mesures de réorientation/ajustement nécessaires, le cas échéant.

L'appréciation de l'accomplissement des objectifs de la composante migration est formulée en tenant compte des critères de pertinence, d'efficacité, d'efficacités, de durabilité et de cohérence, conformément aux recommandations du Comité d'aide au développement de l'OCDE¹⁴. La démarche méthodologique adoptée repose sur le cadre de référence dérivé des normes et des standards du Groupe d'évaluation des Nations Unies (UNEG), ainsi que sur divers guides et documents de référence émis ou approuvés par l'UNICEF, y compris les orientations de l'UNEG pour l'intégration des droits humains et de l'équité des genres dans les évaluations.

Afin de répondre aux interrogations soulevées par les termes de référence (TdR), une matrice d'évaluation (annexe 3) a été élaborée, structurée autour des cinq critères évoqués et analysée à la lumière des principes des droits des enfants, du genre et de l'équité. Les questions formulées ci-dessous, par critère, engloberont le processus de conception, de mise en œuvre et les réalisations de la composante.

Pertinence

La composante a-t-elle répondu aux besoins des parties prenantes (gouvernement, institutionnels, OSC et bénéficiaires) ?

- La composante migration est-elle pertinente par rapport au cadre normatif mondial et aux priorités nationales en matière de droits des enfants migrants ?
- Est-elle en ligne avec le mandat de l'UNICEF, les priorités des programmes de pays UNICEF-Maroc 2023-27, les ODD et la CDE ?
- Les interventions en matière de protection et de prise en charge des enfants en situation de migration ont-elles fait l'objet de réajustements au cours de la mise en œuvre afin de les aligner sur les priorités/besoins émergents, les changements dans l'environnement et le contexte, et de veiller à appuyer les meilleures pratiques ?
- Dans quelle mesure répond-elle à la problématique des droits des enfants en situation de migration ?
- Dans quelle mesure la composante s'est-elle adaptée à l'évolution du contexte migratoire national et international ? Ces objectifs et sa conception demeurent-ils appropriés compte tenu de l'évolution du contexte global ?
- Dans quelle mesure la composante migration était-elle en cohérence avec les priorités nationales reflétées dans la PPIPEM, son programme national de mise en œuvre ? Dans quelle mesure était-elle en ligne avec le mandat de l'UNICEF, les priorités des programmes de pays UNICEF-MAROC 2017-2021 et avec les engagements internationaux en particulier la Convention sur les Droits de l'Enfant ?

¹⁴ <https://www.oecd.org/fr/cad/evaluation/criteres-cad-evaluation.htm>

Efficacité

La composante migration a-t-elle atteint ses objectifs définis dans le CPD 2017-2022 ?

- Les résultats obtenus sont-ils conformes aux résultats prévus ?
- Dans quelle mesure les facteurs contextuels ont-ils impactés l'atteinte des résultats escomptés ?
- Comment les obstacles rencontrés ont-ils été gérés et comment les leçons apprises ont-elles intégrées tout au long du cycle de vie des projets constituant la composante ?
- Dans quelle mesure l'UNICEF Maroc et ses partenaires institutionnels et de la société civile ont réussi à mettre en place des expériences pilotes et modèles répliquables en réponse aux besoins des enfants en mouvement conforme aux normes internationales ?

Efficienne

Les ressources ont-elles été utilisées de manière optimale ?

- Les moyens mobilisés par rapport aux objectifs atteints sont-ils adaptés aux interventions ?
- Quel est le poids des coûts liés à l'administration et au personnel de mise en œuvre par rapport au coût global ?
- La stratégie et les modalités de mise en œuvre sont-elles en cohérence avec les résultats attendus ?
- Dans quelle mesure l'utilisation des intrants et des ressources a-t-elle bénéficié des synergies en matière de protection, d'éducation et de prise en charge des enfants en situation de migration ?

Durabilité

Les bénéfices de la composante sont-ils durables ?

- La composante migration contribue-t-elle à un changement positif et significatif de la situation des enfants en situation de migration ?
- Dans quelle mesure les modèles développés dans le cadre de la composante migration et expérimentés au niveau des zones cibles pourraient-ils être dupliqués et mis à l'échelle ?
- Dans quelle mesure les modèles développés et les actions de plaidoyer contribuent-ils à la pérennité des acquis ?
- Quels sont les mécanismes amorcés pour assurer un meilleur suivi et une utilisation des acquis des interventions ?
- Quel est le niveau de la capacité des principales parties prenantes à faire durer les bénéfices résultant de l'intervention après l'arrêt du financement ?
- Quel est le degré de l'appropriation de la composante par les différentes parties prenantes ?

Cohérence

La composante migration s'accorde-t-elle avec les autres initiatives menées dans le pays ?

- La stratégie d'intervention est-elle cohérente avec d'autres interventions menées par les autres agences des nations unies ?
- Dans quelle mesure les constituants (projets) de la composante sont-ils cohérents (cohérence interne) ?
- Les mécanismes de coordination existants sont-ils fonctionnels et cohérents en matière de protection et prise en charge des enfants en situation de migration ?

Equité

Dans quelles mesure les bénéficiaires ont été traités équitablement sans faire l'objet de discriminations, de préjugés ou de favoritisme ?

- Dans quelle mesure les enfants migrants dans les zones cibles ont bénéficié équitablement des résultats des projets de la composante ?
- Dans quelle mesure l'équité et l'approche de la programmation fondée sur les droits de l'Homme étaient-ils intégrés à la conception et à la planification et à la mise en œuvre des projets ?

Egalité entre les sexes¹⁵

Dans quelle mesure l'égalité des droits des femmes et des filles est-elle promue ?

- Dans quelle mesure l'intervention a-t-elle favorisé l'égalité d'accès des enfants en mouvement, y compris les ENAS et les enfants en situation de handicap des deux sexes, aux offres (services et mécanismes mis en place) des projets constituant la composante ?
- Comment la question du genre a-t-elle été prise en considération lors de la conception et la mise en œuvre des projets ?

2. Méthodologie

Afin de répondre scrupuleusement aux TdR, nous proposons la conduite d'une évaluation participative, basée sur la théorie du changement, pour apprécier la composante migration au regard des critères d'évaluation sus-indiqués, tirer des leçons précieuses et proposer des recommandations stratégiques et opérationnelles. L'approche adoptée sera **l'Analyse de Contribution (AC)** (Mayne, 2012)¹⁶ pour fournir une réponse claire quant à l'atteinte des résultats escomptés. Ce choix découle

¹⁵ Nous nous sommes basés sur les recommandations de l'OCDE pour le critère genre : OECD (2021), *Applying Evaluation Criteria Thoughtfully*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/543e84ed-en>.

¹⁶ Mayne, J. (2012). Contribution analysis: Coming of age? *Evaluation*, 18(3), 270–280. <https://doi.org/10.1177/1356389012451663>

de la multiplicité des facteurs contextuels et des acteurs impliqués dans l'implémentation des projets relevant de la composante migration. L'AC est une méthode d'évaluation adaptée pour les interventions complexes pour tracer le chemin entre activités et résultats d'une manière documentée et justifiée.

Notre approche d'évaluation sera **formative** visant l'apprentissage et la redevabilité. Elle fournira une appréciation des réalisations de la composante migration y compris la conception, la planification et la mise en œuvre. De même, elle identifiera les leçons apprises tant des succès que des contraintes. Elle comportera des recommandations issues du terrain et des benchmarks. Elle servira de base et de bonnes pratiques pour orienter les interventions du programme pays 2023-2027 voire la généralisation des expériences pilotes réussies. L'évaluation se basera en grande partie sur les constats et les conclusions de la capitalisation du projet Himaya wa Hijra + conduit en 2023.

L'évaluation sera animée par un esprit de transfert de connaissances afin de favoriser l'appropriation des résultats par les différents acteurs et s'appuiera sur une méthodologie mixte : à **prédominance qualitative** avec un design **non expérimental**. La collecte de données déploiera des instruments divers et complémentaires : la revue documentaire, le focus groups, l'entretien semi-directif et l'observation. Elle mobilisera fondamentalement comme instruments des entretiens approfondis et la revue de la documentation de la composante sachant que la majorité des projets, objet de cette évaluation, ont fait l'objet d'une évaluation ou d'une capitalisation.

L'analyse des données sera fondée essentiellement sur **l'analyse du contenu** afin de mesurer et expliquer les causes sous-jacentes du niveau d'atteinte des résultats. Chaque question d'évaluation, descriptives, normatives et cause-effets, sera développée sous différents angles d'appréciation et d'analyse. Les conclusions qui en résultent seront documentées et commentées.

Le processus évaluatif a débuté par une revue documentaire préliminaire et un entretien exploratoire avec les responsables de l'implémentation. L'objectif est d'avoir une compréhension claire des constituants de la composante migration qui a débouché sur la finalisation de la méthodologie et le développement de la matrice de l'évaluation qui définit les critères, les indicateurs, les méthodes de collecte de données et les sources d'information.

La démarche évaluative sera déclinée en quatre étapes : Conception, Collecte de données sur le terrain, Analyse et rapportage et Dissémination et suivi. Elle sera basée sur une production éthique de données probantes, planifiées avec rigueur pour garantir une réponse appropriée aux enjeux de l'évaluation.

Phase 1 : Conception

S'approprier le projet, comprendre et clarifier les attentes mutuelles. Cela implique une revue documentaire, des échanges avec l'équipe UNICEF-MAROC, en l'occurrence les responsables de l'implémentation et le manager de l'évaluation. Les limites sont discutées et une matrice des parties prenantes est développée. Un rapport de lancement est produit détaillant la méthodologie, les outils, la matrice de conception de l'évaluation, le plan de travail et le calendrier de l'évaluation. Cette phase est marquée par les activités et travaux suivants :

- Analyse préliminaire de la documentation. Cela a permis de retracer l'évolution de la composante migration et de comprendre sa trajectoire ;
- Échanges étroits avec les responsables de l'implémentation et du manager de l'évaluation pour partager une compréhension claire du processus d'évaluation ;
- Identification et discussion des éventuelles limites de l'évaluation. En collaboration avec l'équipe UNICEF-MAROC, nous avons identifié des mesures pour atténuer ces limites et garantir une évaluation solide et objective. Par ailleurs, la disponibilité des données et de l'information requises a été clarifiée ;
- Élaboration d'une cartographie des parties prenantes afin d'identifier les partenaires directs et indirects du projet. Cette cartographie aidera à cerner les dynamiques et enjeux liés aux parties prenantes et orientera l'approche d'évaluation. De même, le plan d'échantillonnage a été discuté ;
- Identification des personnes à interviewer et des méthodes de collecte de données ;
- Elaboration et approbation du rapport de lancement.

À la fin de cette phase, nous avons élaboré ce présent **rapport de lancement** qui sera validé par le Groupe de Référence de l'évaluation. Ce document clé détaillera la méthodologie d'évaluation, les outils utilisés, le plan de travail, le chronogramme, la cartographie des parties prenantes, la matrice de conception de l'évaluation, les listes des personnes à interviewer, les références liées aux droits dans la conception de l'évaluation et les guides d'entretiens et des focus groupes. Il servira de référence durant le processus évaluatif.

Phase 2 : Collecte de données sur le terrain

La collecte de données se fera par le biais de la revue des documents relatifs à la composante migration incluant les documents des projets, tels que les rapports de projets, la documentation du programme de pays UNICEF/Maroc 2017-2021 (extension 2022) et du programme de pays 2023-2027, le cadre de référence et normatif de la protection de l'enfance au Maroc, le plan stratégique

de l'Unicef 2022-2025, la SNIA, les études ayant trait aux thématiques de la migration, le rapport de capitalisation du projet Himaya wa Hijra+ et le rapport de l'évaluation du projet AMAL. Quant aux sources de données primaires, elles sont constituées des entretiens semi-directifs, des focus groupes, et de l'observation (Veuillez trouver en annexes quelques guides d'entretien classés par catégorie de répondants (es)). L'échantillonnage touchera toutes les parties prenantes dans les provinces de Rabat, Tanger, Tétouan, Oujda et Agadir y compris les enfants aux besoins spéciaux.

Les instruments de collecte de données feront l'objet d'un test dont les résultats seront soumis à l'équipe UNICEF Maroc pour des éventuels ajustements. Préalablement à la collecte de données, les répondants (es) seront invité(e)s à signer les formulaires de consentement éclairés selon la procédure éthique de l'UNICEF. Les entretiens semi-directifs seront privilégiés pour analyser en profondeur les réalisations de la composante et formuler des recommandations. En revanche, les focus groupes permettront de recueillir les avis des répondants (es) et de confronter différentes opinions. Ils seront mobilisés pour la collecte de données auprès des enfants et leur famille. Nous décrivons plus bas les considérations éthiques relatives aux mesures prises pour respecter la procédure de l'UNICEF lors de la génération des évidences impliquant les enfants.

La stratégie d'échantillonnage utilisera un choix raisonné en sélectionnant des échantillons parmi chaque partie prenante dans chaque région. Cela garantira une représentativité variée des répondants (es). Le profil des parties prenantes à rencontrer dans chacune des régions visitées est systématisé afin de favoriser une triangulation de l'information et d'établir des comparatifs entre régions. Ce choix a également pris en compte l'échantillon retenu dans l'exercice de capitalisation, dont les constats et conclusions servent de référence pour la présente évaluation. Enfin, l'échantillon (Annexe 4) et le calendrier prévisionnel de la phase de collecte ont été conçus en concertation avec l'équipe UNICEF MAROC.

Prédispositions pour l'échantillonnage et la collecte de données en vue du respect des droits humains, des droits de l'enfant, de la dimension de genre et de l'équité.

La méthodologie mobilisée a pris en considération les droits humains, les droits de l'enfant, le genre et l'équité. Dans cette perspective, la conception de l'échantillon et des outils de collecte de données découle d'une approche éthique de la présente évaluation. Voici quelques mesures prises dans ce sens :

- Revue éthique préalable : une revue de documents spécialisés notamment, le Document d'orientation Intégration des droits humains et de l'égalité des genres dans les évaluations-

UNEG a été menée afin de s'assurer que les aspects méthodologiques respectent les droits humains, les droits de l'enfant, la dimension genre et l'équité ;

- Prise en compte des caractéristiques socio-culturelles de la population retenue dans l'échantillon dans la conception des guides d'entretien (enfants migrants de diverses cultures, les ONG, les acteurs institutionnels);
- Inclusion et diversité de l'échantillon : L'échantillon a été élaboré de manière à refléter adéquatement la population visée, incluant toutes les parties prenantes telles que les partenaires institutionnels, les agences des Nations Unies, les OSC et les bénéficiaires. Il couvre l'ensemble des régions ciblées et prend en compte la dimension du genre.
- Considérations de genre : le choix de l'échantillon et la conception des outils de collecte de données permettent de recueillir des informations pertinentes sur les expériences spécifiques liées au genre ;
- Équité dans la collecte de données : le choix de l'échantillon est conçu de telle sorte qu'il n'y ait pas de discrimination afin que toutes les voix soient entendues de manière égale ;
- Validation externe : Un examen externe a été mené afin d'identifier des lacunes éthiques potentielles ou des biais non intentionnels. La méthodologie, y compris l'échantillonnage et les outils de collecte de données, a été passée en revue par le manager de l'évaluation et le Groupe de Référence de l'évaluation afin de renforcer la validité externe
- Rétroaction des participants : tout au long de l'évaluation, essentiellement lors de la phase de collecte de données, l'évaluateur maintiendra un contact étroit avec le manager de l'évaluation afin d'intégrer des éventuels retours des répondants (es) concernant des problèmes relatifs au respect des droits humains, des droits de l'enfant, du genre et de l'équité et à ajuster la méthodologie en conséquence.

À l'issue de la phase de collecte, nous produirons **une restitution** présentant les résultats préliminaires. Ces résultats seront communiqués par le biais d'une présentation power point au Groupe de Référence de l'Évaluation, au manager de l'évaluation et à l'équipe Migration et Protection de l'Enfance de l'UNICEF-Maroc.

Phase 3 : Analyse et rapportage

L'analyse des données mobilisera la triangulation des données primaires et secondaires, quantitatives et qualitatives. L'objectif est d'assurer la crédibilité et la fiabilité des résultats en réduisant le risque de biais provenant d'une seule source ou méthode de collecte de données. À cet effet, l'évaluation utilisera diverses sources indépendantes pour aborder la même question d'évaluation en ayant recours à des méthodes de collecte multiples, telles que des entretiens, des

groupes de discussion, des observations et des revues documentaires. De même, la comparaison des données quantitatives et qualitatives permettra d'obtenir une compréhension plus approfondie. Cette démarche sera conclue par une validation croisée des données afin d'identifier les tendances, les similitudes ou les divergences.

Les résultats seront utilisés pour évaluer la composante migration au regard des critères adoptés, identifier les leçons apprises et formuler des recommandations. L'analyse couvrira différents aspects tels que la conception du projet, la mise en œuvre, les résultats et les partenariats avec les différents acteurs. Cette phase débouchera sur un projet de rapport final puis une version révisée avant le développement du rapport final. Les principales activités et travaux liés à cette phase sont déroulées ci-dessous.

- L'analyse mobilisera la méthode de la triangulation des données. A cet effet, nous mobilisons l'analyse descriptive pour les données quantitatives en déployant le modèle de reporting financier de l'UNICEF pour l'analyse de l'efficacité. Pour les données qualitatives, telles que les revues documentaires, les transcriptions d'entretiens et les focus groupes, nous utiliserons l'analyse de contenu.
- Élaboration d'une évaluation objective de la composante migration, en mettant en évidence les leçons apprises et proposant des recommandations pour une application future dans le champ d'action des différents acteurs. Nous examinerons toutes les dimensions de la composante selon les cinq critères sus mentionnés sous le prisme de la question genre, du respect des droits humains, de l'enfance et de l'éthique.
- L'analyse mettra l'accent sur le changement comportemental des acteurs, l'opérationnalisation des mécanismes mis en place et la duplication des modèles pilotes.
- Mise en évidence des éventuelles lacunes en matière de données probantes afin de garantir une évaluation complète et rigoureuse ;
- Production d'un rapport provisoire soumis à révision avant la rédaction du rapport final ;
- Le rapport final sera basé sur l'objectivité et sur des preuves probantes, résumant la méthodologie, l'analyse des données, les conclusions et les recommandations, les leçons apprises selon les standards de l'UNEG ainsi que les mesures prises pour respecter la vie privée des participants et la confidentialité des données ;
- Respect de la procédure de l'UNICEF relative aux normes éthiques en matière de collecte et d'analyse des données, de recherche et d'évaluation ;

- Soumettre une présentation PowerPoint résumant les principales rubriques du rapport pour validation avant la conduite de l'atelier national de dissémination des résultats de l'évaluation (objet de la quatrième phase).

À l'issue de cette phase, nous produirons le **projet de rapport final** qui subira un processus d'évaluation et de révision. Puis, tenant compte des remarques du Groupe de Référence de l'Évaluation, nous produisons une version révisée du rapport final qui sera présentée dans un séminaire regroupant l'UNICEF Maroc et toutes les parties prenantes clés. Enfin, nous élaborerons le rapport final en tenant compte des remarques et commentaires des participants à l'atelier. La démarche intègrera l'approche droits de l'enfant ainsi que les considérations d'équité et de genre tout au long de la collecte de données et de son analyse.

Le rapport final (40 à 50 pages maximum incluant le résumé de 5 pages et excluant les annexes) se conformera aux standards de l'UNEG en matière de rapport d'évaluation adaptée par l'UNICEF (2017). Le rapport d'évaluation sera clair, concis et précis et comprendra les éléments ci-dessous :

- Page de titre (informations clés)
- Résumé exécutif
- Annexes (termes de référence, liste des personnes interviewées et sites visités, liste des documents consultés, matrice d'évaluation, ...)
- OBJET DE L'ÉVALUATION
- OBJECTIF(S) ET PORTÉE DE L'ÉVALUATION
- MÉTHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION
- RESULTATS
- CONCLUSIONS ET LEÇONS APPRISSES
- RECOMMANDATIONS
- ÉGALITÉ DES SEXES ET DROITS DE L'HOMME, Y COMPRIS LES DROITS DE L'ENFANT

Phase 4 : Dissémination et suivi

La dissémination du rapport de l'évaluation sera faite à travers un atelier national. De surcroît, le rapport de l'évaluation sera largement diffusé au sein et à l'extérieur de l'UNICEF. Le suivi de la mise en œuvre des recommandations sera effectué par l'UNICEF Maroc et le Bureau Régional de l'UNICEF de l'Afrique du Nord et du Moyen Orient.

3. Principales limites

Vu que la composante migration englobe un ensemble d'interventions, il n'est pas évident de procéder à l'évaluation du **critère efficience**. Tous les constituants de la composante n'ont pas encore fait l'objet d'une évaluation, ce qui rend difficile de porter une appréciation précise sur le déploiement des ressources par rapport aux résultats obtenus. Toutefois une analyse de chaque projet peut donner lieu à une appréciation de l'efficience de toute la composante en considérant les synergies et les complémentarités. Ainsi, ce critère sera principalement évalué qualitativement en évaluant la planification budgétaire et les ressources humaines impliquées dans la mise en œuvre en fonction de la durée programmée.

Par ailleurs, **l'absence des données de référence et d'un cadre logique** de la composante migration, qui couvre la période de cette évaluation, est dû au fait que la thématique n'était pas initialement prévue au lancement du programme de pays UNICEF -Maroc 217-2022. Afin de pallier cette limite, La Théorie du Changement de la composante "Protection de l'Enfance" du CPD 2023-27 sera utilisée pour éclairer notre compréhension du processus de changement lié à la composante "Migration", cette dernière étant représentée par un changement intermédiaire au niveau des résultats (output).

Enfin, le **calendrier** de l'évaluation présente une contrainte, étant donné qu'elle se déroule 6 mois après la réalisation de la capitalisation du projet Himaya wa Hijra +. Cette temporalité rend la mobilisation des répondants légèrement difficile. Par conséquent, lors du développement des guides d'entretiens, cette considération sera prise en compte afin d'éviter de poser aux répondants des questions déjà traitées antérieurement.

4. Considérations éthiques

La présente évaluation implique la collecte de données primaires auprès des enfants et des adultes. A cet effet, la collecte de données va être menée en conformité avec la procédure de l'UNICEF relative aux normes éthiques en matière de collecte et d'analyse des données, de recherche et d'évaluation. Ces normes reconnaissent explicitement la Déclaration d'Helsinki (1964) et ses modifications connexes, dont elles reflètent l'esprit et l'intention, en soulignant l'importance du respect et de la protection des droits fondamentaux.

Plus précisément, en ce qui concerne la participation prioritaire des enfants aux activités de collecte et d'analyse de données, de recherche et d'évaluation, les présentes normes s'efforcent d'appliquer les principes relatifs à l'intérêt supérieur de l'enfant, à la non-discrimination et à la CDE. Dans le

cadre de cette procédure, les exigences et les principes relatifs à la production de données probantes s'appliquent aux quatre questions éthiques centrales, à savoir :

- Les avantages et préjudices ;
- Le consentement éclairé ;
- Le respect de la vie privée ;
- La confidentialité ;
- Le paiement et les indemnisations.

L'implication des enfants en mouvement, telle que spécifiée dans le plan d'échantillonnage, concerne la collecte de données quantitative et qualitative sur le terrain pour tous les objectifs de l'évaluation. Tenant compte de leurs spécificités et caractéristiques socio-culturelles ainsi que les considérations légales pour certains enfants et leurs familles retenus dans l'échantillon, les données seront anonymes et traitées/conservées dans le respect des procédures de l'UNICEF en vigueur. Ainsi, les données collectées et les comptes-rendus des entretiens, focus groupes... seront anonymes sans aucune indication susceptible de rendre facile l'identification des sujets à posteriori. Lesdits comptes-rendus et transcription des discussions seront détruits une fois le rapport final de l'évaluation sera approuvé.

De plus, la présence d'un représentant du centre ou de l'association lors du groupe de discussion contribue à garantir la protection des droits des enfants et à assurer une prise en charge éthique et responsable de leur participation. La présence vise à maintenir un environnement sûr et propice pour les enfants, leur permettant de se sentir plus à l'aise et détendus pendant la discussion, favorisant ainsi la confiance et facilitant la collecte d'informations fiables et significatives. Avant de procéder au groupe de discussion, l'évaluateur demandera au représentant du centre, qui participera au groupe de discussion avec des enfants, de signer un engagement de non-ingérence et de confidentialité (annexe 5).

Pour assurer la sécurité des données, les contrôles d'accès aux données collectées seront restreints à l'évaluateur, et des identifiants anonymes seront utilisés pour les sujets. De plus, aucun service cloud ne sera employé pour le stockage, et seules les données nécessaires à l'évaluation seront recueillies afin de réduire au minimum les conséquences potentielles d'une violation de sécurité. Enfin, toutes les données brutes seront définitivement supprimées dès l'approbation du rapport final d'évaluation.

A cet effet, l'évaluateur s'engage, envers l'UNICEF d'abord, et envers les personnes enquêtées ensuite, à respecter les normes et standards éthiques de l'UNICEF, et ce en adoptant les modèles de documents, à savoir :

- Un **engagement individuel** de l'évaluateur portant sur le respect des normes et standards éthiques de l'UNICEF relatifs à la collecte et l'analyse des données (annexe 6). Il s'agira de s'engager expressément :
 - Au respect de la dignité et de la diversité des personnes enquêtées ;
 - A la garantie de l'anonymat des interlocuteurs ;
 - A la confidentialité des réponses et informations collectées ;
 - A la protection des données personnelles des répondants conformément aux lois en vigueur en matière de la protection des données et informations personnelles.
- Pour les enfants, un **formulaire de non-objection** des parents ou des tuteurs des enfants sera rédigé en différentes langues parlées par les sujets retenus dans l'échantillon (annexe 7), contenant l'information pertinente et valant consentement oral éclairé. L'évaluateur vérifiera la non-participation des enfants dont les parents ou les tuteurs n'ont pas signé le formulaire de non-objection, et conservera les formulaires signés qui lui auront été remis. Les formulaires non signés seront laissés en possession des autres parents, tuteurs ou responsables des structures de prise en charge.
- En plus de la non-objection obtenue des parents ou tuteurs s'ils existent, chaque responsable de structure de prise en charge des enfants sélectionnés dans l'échantillon s'engagera, par le biais d'un consentement écrit en cas des ENAS, à :
 - Confirmer leur compréhension de l'objectif et du cadre de l'évaluation ainsi que des considérations éthiques qui y sont associées ;
 - Autoriser les enfants à participer à cette enquête ;
 - Signaler à l'UNICEF tout incident ou objection exprimé par les enfants participants ou leurs parents ou tuteurs avant, pendant ou après la collecte de données
- Pour la collecte des données auprès des adultes, compte tenu de la thématique objet de cette évaluation et afin de garantir un parfait anonymat, tout adulte (parents des enfants, responsables des ONG, personnel des structures de prise en charge, responsables d'implémentation ou autre) invité à participer à l'évaluation, sera dispensé de signer un acte de **consentement écrit** (annexe 8) s'il estime que ceci pourrait engendrer un risque qu'il soit identifié. Au début de la collecte de données, il sera informé du fait que la décision de participer ou pas à cette enquête relève de son libre arbitre. L'évaluateur, ayant signé un engagement auprès de l'UNICEF de garantir l'anonymat, s'engage à obtenir son **consentement verbal éclairé**. L'évaluateur, l'informer également qu'il est libre de suspendre à tout instant sa participation et qu'il peut refuser de répondre à toute question sans qu'aucune justification ne soit apportée. Il lui sera également signalé dès le début qu'aucune de ses réponses reçues de

façon anonyme ne sera communiquée à aucune partie. Enfin, l'évaluateur fournira une copie du consentement éclairé à tous les sujets ainsi qu'aux parents ou tuteurs des enfants.

Étant donné que le Maroc ne dispose pas d'une entité officiellement reconnue pour l'examen des considérations éthiques relatives aux études, évaluations et toutes autres opérations de collecte et d'analyse de données impliquant des sujets humains ou l'analyse de données secondaires sensibles, l'examen des considérations éthiques sera effectué par l'UNICEF à travers le « INSTITUTIONAL REVIEW BOARD - ETHICS REVIEW BOARD ».

Le passage à la phase de collecte de données sur le terrain est tributaire de l'approbation formelle du présent rapport de lancement.

Par ailleurs, une correspondance formelle (annexe 9), informant la conduite de l'évaluation de la composante migration, sera transmise par l'Unicef Maroc à l'intention de l'ensemble des répondants (es) en vue de la préparation des entretiens ou des groupes de discussions. En ce qui concerne les enfants, la lettre sera adressée aux sites de leur rattachement.

Pour les focus groupes, la lettre doit mentionner que les discussions se dérouleront en conformité avec les normes et procédures en matière de respect des droits de l'enfant. Tout en soulignant que leur participation est indispensable afin de les associer à cette démarche. L'objectif est d'obtenir l'appréciation des enfants au regard des activités qui leur ont été proposées, de discuter des services auxquels ils ont eu accès, des éventuelles exigences requises, de l'utilité du soutien ou de l'accompagnement reçu, et des compléments ou changements qu'ils souhaiteraient y voir apporter. Les points de discussion porteront exclusivement sur les activités et services proposés aux enfants.

A préciser aussi que les enfants doivent être identifiés sur une base volontaire. L'accent sera mis sur la participation de tous les profils en tenant compte de la représentativité des filles. Les informations partagées le sont à titre confidentiel. L'identité des enfants ne sera pas mentionnée dans le rapport et la prise de notes sera effectuée pour les besoins d'une retranscription fidèle des idées et informations retenues sans citer leurs sources. La discussion durera environ une heure et sera animée par l'évaluateur qui informera les enfants qu'ils peuvent se retirer de la discussion à tout moment s'ils le souhaitent. La présence d'un adulte de confiance est souhaitable sans que sa présence n'influence les propos des enfants.

Un retour par écrit signé et daté par le destinataire doit mentionner clairement à la fois la compréhension de l'objectif de la démarche d'évaluation de la composante migration et l'acceptation de la conduite des groupes de discussion avec les enfants sur une base volontaire. En ce qui concerne les familles des migrants, le consentement éclairé se fera verbal préalablement à la discussion de groupe, la signature des participants n'est pas requise.

De surcroît, comme pour toute recherche mobilisant la collecte de données, cette évaluation a fait l'objet d'une analyse des risques éthiques et a adopté en conséquence des mesures d'atténuation (Tableau 2). L'évaluation des risques a été de nature qualitative, se fondant sur l'évaluation de l'impact et de la probabilité d'occurrence.

Tableau 2 : Analyse des risques éthiques et mesures d'atténuation

Risques identifiés	Mesures d'atténuation
La possibilité d'exclusion ou de discrimination dont peut être victime certaines catégories d'enfants	Les groupes seront pris en considération, et non les individus. Tous les profils des enfants, objet de cette évaluation, seront inclus dans le plan de l'échantillonnage sans aucune discrimination
La présentation des résultats de l'évaluation peut compromettre la confidentialité des participants	Les résultats seront présentés de manière agrégée pour éviter toute identification individuelle
Les participants (es) peuvent se sentir obligés de répondre d'une certaine manière en fonction de la dynamique de pouvoir/influence entre l'évaluateur et le participant (e).	L'évaluateur s'attèlera à établir une relation de confiance avec les participants et créer un environnement où ils se sentent à l'aise pour partager leurs opinions tout en adoptant une approche neutre et objective dans la formulation des questions.
Les sujets peuvent être vulnérables aux risques psychologiques pendant les entretiens ou les groupes de discussion.	Le psychologue du centre ou l'association sera disponible pendant et après les entretiens/groupes de discussion pour fournir un soutien éventuel aux participants (es)
La possibilité que la participation des enfants ou adultes à l'évaluation les prive d'une séance de cours, participation à une activité ou bien de leur temps de repos	Les participants (es) ont le droit d'interrompre leur participation à tout moment. De plus, en coordination avec les responsables des OSC, des sessions de rattrapage peuvent être planifiées pour compenser les activités manquées par les participants. En ce qui concerne les périodes de repos, elles peuvent être récupérées au cours de la journée.
L'invitation de certains membres de la population aux rencontres au détriment d'autres peut probablement susciter un sentiment d'inclusion ou d'exclusion	Nous collaborerons avec les responsables des centres pour le processus de sélection soit inclusif et transparent. Les responsables communiqueront les critères de sélection aux participants (es). La transparence dans ce processus aidera les participants à comprendre

	la logique derrière les choix, réduisant ainsi la probabilité du sentiment d'inclusion ou d'exclusion.
Bien que l'évaluateur soit trilingue (Arabophone, Francophone et Anglophone), faire éventuellement appel aux services des interprètes pour parler en langues locales avec les enfants pourra compromettre le principe de confidentialité et anonymat.	Il n'est pas prévu de faire appel à des interprètes mais éventuellement à des membres de la communauté maîtrisant les langues locales ou des membres de la société civile (médiateur ou facilitateur) qui seront briefés sur les normes éthiques.
Le risque que les participants se trouvent obligés contre leur volonté à participer à la collecte de données primaires de l'évaluation.	Les enfants et adultes participant aux entretiens/focus-groupes seront informés par l'évaluateur que leur participation se fait sur une base volontaire, et qu'ils ont le droit de s'abstenir à participer, de se retirer à n'importe quel moment ou de demander de retirer leurs réponses à la fin de l'entretien/focus-groupes s'ils le désirent pour n'importe quelle raison.
Les entretiens peuvent aborder des sujets sensibles ou culturellement délicats (Sensibilité Culturelle).	L'évaluateur veillera au respect de la diversité culturelle et s'assurera que les questions soient formulées de manière respectueuse et appropriée. Il peut faire appel aux personnes en charges des enfants afin de garantir une compréhension appropriée des nuances culturelles.

5. Considérations transversales

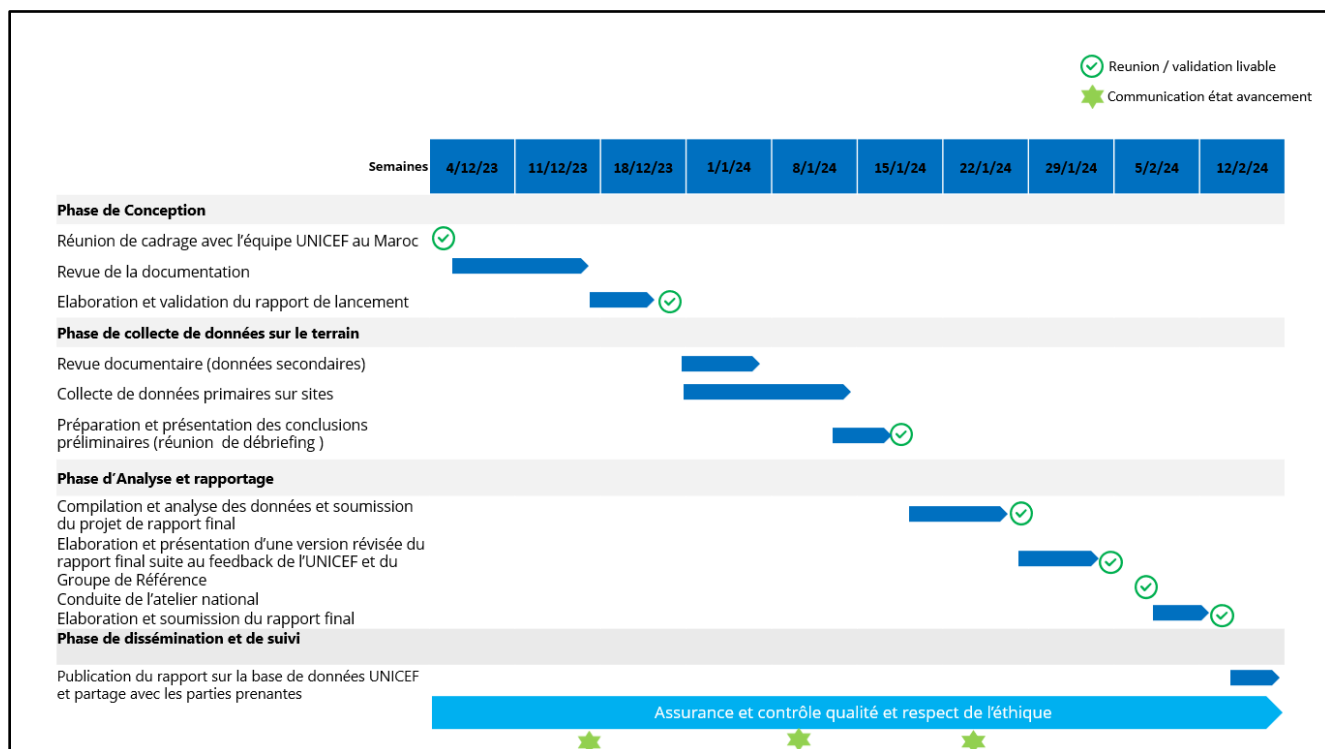
Conformément aux normes et exigences en matière d'évaluation, l'évaluateur analysera la mesure dans laquelle la composante migration a intégré l'approche droit dans sa stratégie de conception, de mise en œuvre et de suivi. De même, il analysera dans quelle mesure, elle a tenu compte des principales dispositions et conventions en matière de droits de l'enfant (CDE), des principaux engagements pour les enfants (CCC), de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) etc. De surcroît, l'évaluateur examinera la mesure dans laquelle la composante migration a intégré les particularités des enfants aux besoins spécifiques. De même, l'évaluateur s'engage à respecter, en signant, le protocole et code de conduite pour le travail avec les enfants.

6. Assurance qualité

L'évaluation sera guidée par la politique d'évaluation de l'UNICEF et le guide de l'UNEG en matière d'évaluation qui sont fondés sur les principes d'évaluation de l'UNEG et l'OCDE. L'évaluateur veillera à respecter ces normes et procédures tout au long de la production des divers livrables, en garantissant la qualité des données collectées (validité, cohérence et exactitude) durant les phases d'analyse et de production. Les livrables générés dans le cadre de cette évaluation seront également soumis à la validation du Bureau Régional de l'UNICEF, d'un bureau d'étude externe, ainsi que des membres du Groupe de référence de l'évaluation. Enfin, l'équipe de l'UNICEF sera informée en continu du déroulement de l'évaluation et pourra, le cas échéant, recommander des actions correctives.

IV. LIVRABLES ET CALENDRIER PREVISIONNEL

Figure 3 : Le calendrier prévisionnel de la conduite de l'évaluation



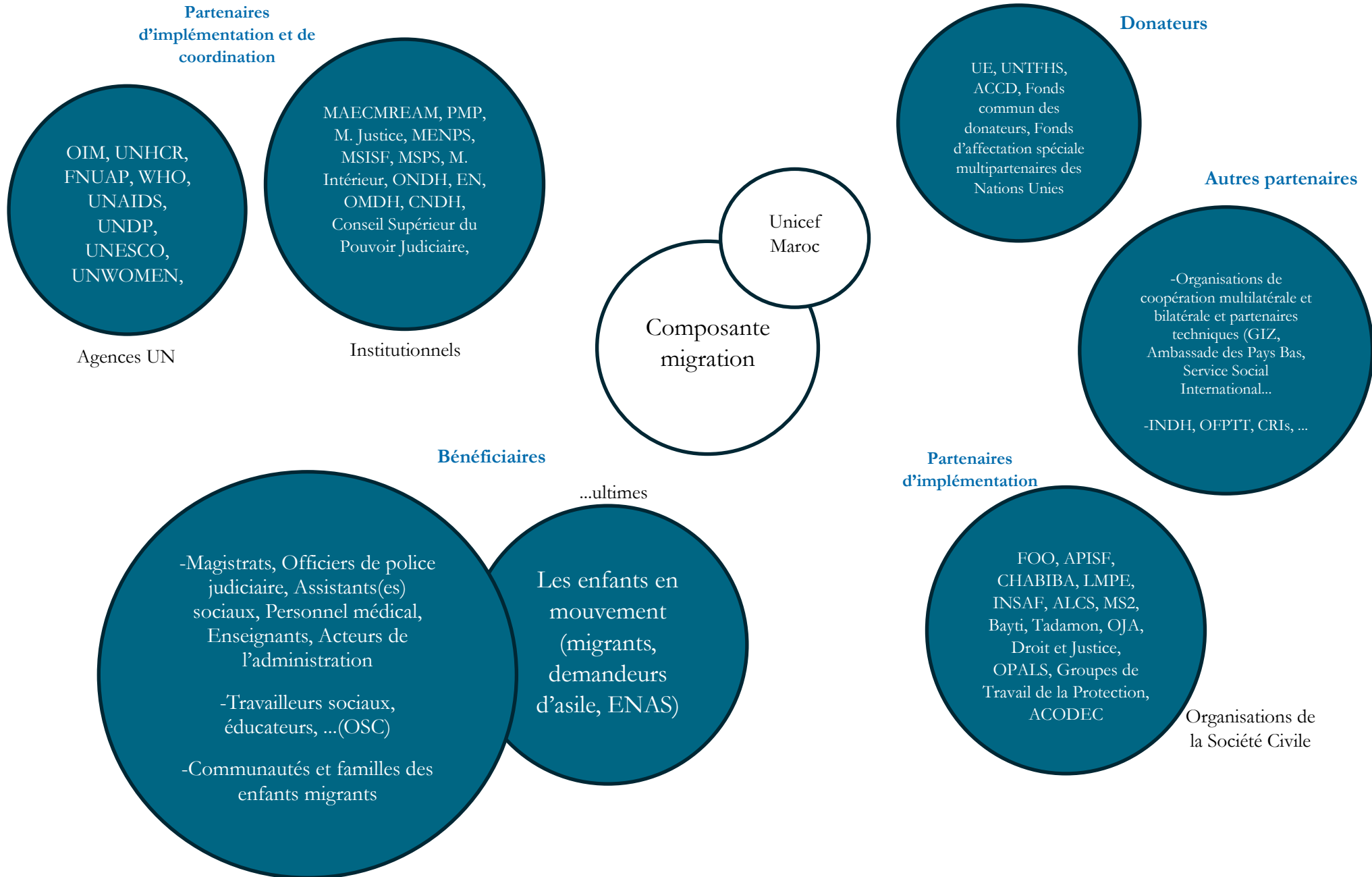
Livrables :

- 1^{er} livrable : **Rapport de lancement**
- 2^e livrable : **Présentation des résultats, analyses et conclusions préliminaires**
- 3^e livrable : **Projet de rapport final de l'évaluation**
- 4^e livrable : **Rapport final revu et annexes**

La version finale du rapport sera soumise à un examen de la qualité par le Bureau Indépendant de l'Évaluation du PNUD via une compagnie indépendante externe dans le cadre du « Global Evaluation Reports Oversight System » (GEROS).

IV. ANNEXES

Annexe 1 : Cartographie des parties prenantes



Annexe 2 : Présentation succincte des projets intégrant la composante migration

Projet HIJRA WA HIMAYA « Promotion des droits des enfants migrants au Maroc » ; Période : 15 mars 2018 – 14 Juillet 2021

Le programme « HIJRA WA HIMAYA - Promotion des droits des enfants migrants au Maroc » vise à asseoir une approche multisectorielle et coordonnée en matière de promotion et d'accès aux droits des enfants migrants quel que soit leur statut ou leur situation, axée sur le respect des droits de l'enfant et l'intégration des normes et standards internationaux.

Les résultats escomptés :

- 1) Les acteurs institutionnels respectent le principe du meilleur intérêt des enfants dans le traitement des affaires des enfants migrants dès leur arrivée sur le territoire marocain jusqu'à l'identification des solutions durables,
- 2) Les acteurs institutionnels et de la société civile disposent de compétences accrues pour fournir des réponses coordonnées aux besoins de protection spécifiques des enfants migrants, y compris les victimes de traite,
- 3) Les enfants migrants ont un accès équitable à des services de qualité qui répondent à leurs besoins spécifiques en matière de santé, d'éducation et d'hébergement.

Morocco: Protecting and empowering child and youth refugees and migrants (AMAL) Novembre 2018- Octobre 2021 (Rabat, Casablanca, Tanger et Oujda)

Le programme conjoint intitulé "Protéger et autonomiser les enfants et les jeunes réfugiés et migrants au Maroc" vise à répondre aux défis complexes et interconnectés auxquels sont confrontés les enfants et les jeunes réfugiés et migrants (CYRM), tels que la pauvreté, la malnutrition, la violence physique, la traite des êtres humains ou le manque d'accès aux soins de santé de base ou à l'éducation.

Les résultats escomptés :

- 1) Les réfugiés et les communautés d'accueil sont habilités et mobilisés pour promouvoir des normes sociales protectrices et l'acceptation des réfugiés et des enfants et jeunes migrants,
- 2) Les enfants et les jeunes réfugiés et migrants vulnérables au Maroc sont identifiés de manière efficace et bénéficient d'une assistance appropriée,
- 3) Les principaux acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux au Maroc sont en mesure de garantir le bien-être et la protection des enfants et des jeunes réfugiés et migrants.

Territorial, integrated and inclusive protection of migrant children-Morocco Decembre 2020 – Decembre 2022

Le projet "Protection territoriale, intégrée et inclusive des enfants migrants – Maroc" a pour ambition de garantir que les enfants migrants au Maroc puissent jouir de leurs droits conformément aux normes internationales. L'objectif spécifique consiste à fournir une réponse complète et coordonnée aux besoins des enfants migrants, tout en respectant le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Les résultats escomptés :

1) Les acteurs institutionnels respectent le principe du meilleur intérêt des enfants dans le traitement des affaires des enfants migrants dès leur arrivée sur le territoire marocain jusqu'à l'identification des solutions durables.

2) Les enfants migrants ont un accès équitable à des services de qualité qui répondent à leurs besoins spécifiques en matière de santé, d'éducation et d'hébergement

Hijra wa Himaya +, janvier 2021 – avril 2023, Couverture : RSK, TTH et l'Oriental

Hijra Wa Himaya+ (HwH+), est un projet multi-acteurs impulsé par le bureau d'UNICEF au Maroc et co-financé par l'Union Européenne dans le cadre de son programme régional de développement et de protection. Son objectif général est de renforcer la promotion des droits des enfants migrants conformément aux normes internationales quel que soit leur statut ou leur situation. Le projet HwH+ offre une réponse complète et coordonnée aux besoins des enfants migrants dans le respect du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant au Maroc.

Les résultats escomptés :

1) Des systèmes efficaces de protection de l'enfance et d'éducation où la migration est intégrée pour faire face aux vulnérabilités et aux risques spécifiques des enfants migrants sont opérationnels dans 2 zones ciblées (Plaidoyer)

2) Un mécanisme opérationnel d'évaluation et de détermination de l'intérêt supérieur des enfants en déplacement est en place dans une zone ciblée (Développement d'outils méthodologiques et standards de protection)

3) Des centres pilotes de transition et d'assistance offrant des services de qualité, inclusifs et intégrés pour les enfants en déplacement sont disponibles (Appui technique et financier direct de dispositifs de protection)

4) Des services de protection, d'assistance et d'orientation pour les enfants migrants à risque ou victimes de la traite des personnes sont testés dans une zone ciblée.

Annexe 3 : La matrice d'évaluation¹⁷

Question générale et questions spécifiques	Indicateurs ou mesures	Principales sources de données	Outils/Méthodes de collecte de données	Groupe cible/ interlocuteurs clés	Méthodes d'analyse des données	Commentaire
Critère pertinence : La composante a-t-elle répondu aux besoins des parties prenantes (gouvernement, institutionnels, OSC et bénéficiaires) ?						
<p>La composante migration est-elle pertinente par rapport au cadre normatif mondial et aux priorités nationales en matière des droits des enfants migrants ?</p> <p>Dans quelle mesure est-elle conforme avec le mandat de l'UNICEF, les priorités des programmes de pays UNICEF-MAROC 2023-27 et avec les engagements internationaux en particulier la CDE, les ODD, le Cadre d'action global pour les réfugiés et le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières ?</p>	<p>Degré d'alignement des objectifs des projets migration avec le Pacte Mondial sur les migrations, la Convention sur les droits de l'enfant et les orientations politiques et stratégiques nationales</p> <p>Degré de participation des parties prenantes (gouvernement, institutions, OSC et bénéficiaires) dans l'identification des besoins et dans la validation des solutions proposées</p> <p>Perceptions des partenaires institutionnels et de la société civile de la pertinence de la composante par rapport aux priorités nationales</p>	<p>Programme pays Unicef 2017-2022 et 2023-2027</p> <p>Plan stratégique Unicef 2022-2025</p> <p>Politiques et stratégies nationales : SNIA, PPIPEM, ...</p> <p>Rapports de projets, rapports d'évaluation et de capitalisation</p> <p>Propos des interviewés</p>	<p>Entretiens avec les parties prenantes clés</p> <p>Examen documentaire</p>	<p>Représentants ministères au niveau central (Public, Justice, Santé, Education, Solidarité, de l'insertion sociale et de la famille, Intérieur)</p> <p>Autres partenaires institutionnels (EN, OMDH, CNDH, le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire),</p> <p>Agences NU partenaires (OIM, UNHCR, ...)</p> <p>Equipe UNICEF</p>	<p>Analyse de contenu</p>	

¹⁷ Tous les cinq critères de l'OCDE sont guidés par des questions pour évaluer si et comment les interventions contribuent à la réalisation des droits de l'homme et de l'égalité des sexes selon "Application d'une perspective des droits de l'homme et de l'égalité des sexes aux critères d'évaluation de l'OCDE" © OCDE 2023

<p>Dans quelle mesure la composante migration était-elle en cohérence avec les priorités nationales reflétées dans la PPIPEM et son programme national de mise en œuvre ?</p> <p>Dans quelle mesure les projets implémentés dans le cadre de la composante migration répondent-ils à la problématique des droits des enfants en situation de migration ?</p> <p>En quoi la question de la migration a contribué au développement de l'approche de renforcement du système de protection de l'enfance, incluant la justice, et comment cette approche a mis en lumière son éventuelle fragilité ?</p>	<p>Perception des partenaires et des bénéficiaires de la finalité des projets par rapport des besoins des enfants migrants ?</p> <p>Existence des diagnostics participatifs, en amont des interventions, pour la définition des besoins ?</p> <p>Perception des parties prenantes de la cohérence de la composante par rapport à la PPIPE</p> <p>Nombre de convergences et d'écarts entre la finalité de la composante et les lignes directrices de la PPIPE</p>	<p>Propos des répondants (tes)</p> <p>Rapports d'évaluation et de capitalisation des projets relevant de la composante migration</p>	<p>Entretiens avec les parties prenantes clés</p> <p>Examen documentaire</p>	<p>Représentants ministères au niveau central et régional (Public, Justice, Santé, Education, Solidarité, de l'insertion sociale et de la famille, Intérieur) (au niveau régional : EN, AREF, DRS, tribunaux, CPE, ...)</p> <p>Agences NU partenaires (OIM, UNHCR, ...)</p> <p>Equipe UNICEF</p> <p>Partenaires de mise en œuvre : FOO, APISE, CHABIBA, LMPE, INSAF, ALCS, Groupes de Travail de la Protection, ...</p> <p>Bénéficiaires : enfants migrants et demandeurs d'asile et leur famille.</p>	<p>Analyse de contenu</p>	
<p>La logique d'intervention était-elle suffisamment plausible dès le départ ? A-t-elle été réajustée au cours de route pour s'adapter aux besoins émergents des enfants en mouvement ?</p>	<p>Existence d'une théorie du changement, de cadre logique et de chemin causal : Relations cause-effet</p> <p>Existence de mise à jour de l'offre destinée aux bénéficiaires</p> <p>Intégration ou initiation des recommandations des</p>	<p>Propos des répondants (tes)</p> <p>Rapports d'évaluation et de capitalisation des projets relevant de la composante migration</p>	<p>Entretiens avec les parties prenantes clés</p> <p>Examen documentaire</p>	<p>Equipe Unicef</p> <p>Partenaires clés de mise en œuvre</p>	<p>Analyse de contenu</p>	

<p>Dans quelle mesure la conception de l'intervention a-t-elle été informée par une analyse de la situation des droits de l'homme et de l'égalité des sexes spécifique au pays et au secteur ?</p>	<p>évaluations et de la capitalisation</p> <p>Existence d'une analyse de la situation des droits de l'homme et de l'égalité des sexes spécifique au pays et au secteur</p>					
--	--	--	--	--	--	--

Critère Efficacité : La composante migration a-t-elle atteint ses objectifs ? dans quelle mesure ? et quels sont les effets directs et indirects ?

<p>Les résultats obtenus sont-ils conformes aux résultats prévus ? Sur quels aspects les interventions ont-elles été efficaces et sur lesquels n'ont-elles pas été fructueuses ?</p>	<p>Taux de réalisation des projets</p> <p>Perception des bénéficiaires et des partenaires de mise en œuvre quant au degré de réalisation des projets constituant la composante migration</p> <p>Existence et opérationnalisation de modèle pilote de provision de service, de mécanisme de référencement et de coordination</p> <p>Existence de procédures opérationnelles standards de prise en charge des enfants en mouvement dans le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant</p> <p>Utilisation des guides et procédures intégrant les enfants migrants au profit de différents intervenants judiciaires et sociaux</p>	<p>Documents projets</p> <p>Observation</p> <p>Propos des répondants (tes)</p> <p>Rapports d'évaluation et de capitalisation des projets relevant de la composante migration</p>	<p>Entretiens avec les parties prenantes clés</p> <p>Examen documentaire</p>	<p>Représentants ministères au niveau central et régional</p> <p>Agences NU partenaires (OIM, UNHCR, ...)</p> <p>Equipe UNICEF</p> <p>Partenaires de mise en œuvre : FOO, APISE, CHABIBA, LMPE, INSAF, ALCS, Groupes de Travail de la Protection, ...</p> <p>Bénéficiaires : enfants migrants et demandeurs d'asile et leur famille</p> <p>Autres acteurs : magistrats, assistants(e)s représentant les cellules de prise en charge des enfants au niveau des tribunaux, CPE, centres de soins de santé primaires, cellules d'écoute et de soutien psycho-social des enfants migrants, travailleurs sociaux...</p>	<p>Analyse quantitative</p> <p>Analyse de contenu</p>	
<p>Dans quelle mesure les facteurs contextuels ont-ils impactés l'atteinte des résultats escomptés ?</p>	<p>Le nombre et la nature des facteurs contraignants</p> <p>Degré de développement et de maturité des partenariats mis en place</p> <p>Mesure dans laquelle les activités ont besoin d'être étendues ou modifiées</p>	<p>Documents projets</p> <p>Propos des répondants (tes)</p> <p>Rapports d'évaluation et de capitalisation des projets relevant de la composante migration</p>		<p>Equipe Unicef</p> <p>Parties prenantes clés</p>	<p>Analyse de contenu</p>	

<p>Dans quelle mesure les droits des enfants en situation de migration sont promus conformément aux normes internationales ?</p> <p>Dans quelle mesure l'intervention a-t-elle agi sur les normes et pratiques discriminatoires liées au genre, ainsi que sur les obstacles structurels à l'égalité des sexes, pour atteindre ses objectifs ? Dans quelle mesure l'intervention a-t-elle favorisé une participation significative et permis aux titulaires de droits d'être conscients de leurs droits et de les revendiquer ?</p> <p>Comment les capacités nouvellement acquises ont-elles influencé la façon dont les acteurs traitent les affaires liées</p>	<p>Existence de mécanismes, dispositifs, guides de procédures, SOP alignés aux normes internationales et utilisés par les divers acteurs concernés dans la protection des enfants migrants</p> <p>Existence d'évidences concernant les réalisations en termes de résultats et la contribution à la jouissance des enfants en situation de migration de leurs droits¹⁸</p> <p>Existence d'actions qui agissent sur les normes et pratiques discriminatoires liées au genre, ainsi que sur les obstacles structurels à l'égalité des sexes</p> <p>Appréciation par les acteurs de la valeur ajoutée des capacités acquises ayant généré un changement concret dans le traitement des affaires liées à la protection des enfants migrants ?</p> <p>Nombre de changements pratiques dans le traitement des affaires liées à la protection des enfants migrants</p>	<p>Documents projets</p> <p>Propos des répondants (tes)</p> <p>Rapports d'évaluation et de capitalisation des projets relevant de la composante migration</p>		<p>Equipe Unicef</p> <p>Parties prenantes clés</p>	<p>Analyse de contenu</p>	
---	---	---	--	--	---------------------------	--

¹⁸ : le droit à l'identité (Art .7-8), le droit à la protection et à l'assistance due aux enfants réfugiés ou demandeurs d'asile (art. 22), le droit à la réunification familiale (art. 10), le droit des enfants de ne pas être séparés des parents (art. 9), l'enfant d'être protégé de déplacement ou non-retour illicite (art. 10), le droit à la protection contre la violence, abus et maltraitance (CDE Art 19-32-34), le droit à la santé (Art 24), le droit à l'éducation (Art 28-29-30), l'enfant sujet à une protection de remplacement, y compris à travers l'adoption ou la Kafala (art. 21), le droit de l'enfant au respect de sa langue, de ses valeurs culturelles et des valeurs nationales du pays duquel il est originaire (art. 29.), l'exploitation internationale d'enfants à des fins de trafic de drogues ou sexuel, ou en relation avec toute forme de vente et de traite (art. 33-35), l'assistance dans les procédures judiciaires et Droits d'accès à la justice adaptée (CDE-37-39-40)

<p>à la protection des enfants migrants ?</p> <p>Y'avait-il des facteurs contextuels qui ont facilité ou entravé la mise en pratique des capacités acquises afin d'améliorer la situation des enfants migrants ?</p>						
<p>Comment les obstacles rencontrés ont-ils été gérés et comment les leçons apprises ont-elles été intégrées tout au long du cycle de vie des projets constituant la composante ?</p> <p>Les comités de pilotage ont-ils assuré pleinement leur rôle dans le suivi de la mise en œuvre des projets ?</p> <p>Quelle est l'efficacité des expériences pilotes et modèles répliquables ?</p>	<p>Fréquence de réunion de suivi/de coordination</p> <p>Nombre et nature des dispositifs de coordination (comité de pilotage et comité technique)</p> <p>Appréciation des parties prenantes clés sur l'efficacité des modèles expérimentaux</p>	<p>Documents projets</p> <p>Propos des répondants (tes)</p> <p>Rapports d'évaluation et de capitalisation des projets relevant de la composante migration</p>	<p>Entretiens avec les parties prenantes</p> <p>Examen documentaire</p>	<p>Equipe Unicef</p> <p>Parties prenantes clés</p>	<p>Analyse du mécanisme de suivi évaluation</p> <p>Analyse de contenu</p> <p>Analyse quantitative</p> <p>Analyse de la Coordination</p>	
<p>La sélection des partenaires de mise en œuvre des projets a-t-elle été basée sur une analyse de ses capacités techniques ?</p>	<p>Existence d'une évaluation des capacités techniques des partenaires de mise en œuvre</p>	<p>Documents projets</p> <p>Propos des répondants (tes)</p> <p>Rapports d'évaluation et de capitalisation des projets relevant de la composante migration</p>	<p>Entretiens avec les parties prenantes clés</p> <p>Revue documentaire</p>	<p>Equipe Unicef</p> <p>Agences NU partenaires (OIM, UNHCR, ...)</p>	<p>Analyse de contenu</p>	

<p>Que pensez-vous des recommandations de la capitalisation du projet Hijra wa Himaya+?</p> <p>Que feriez-vous différemment si vous deviez mettre en œuvre l'un des projets de la composante ?</p>	<p>Nombre de Propositions émises</p>	<p>Documents projets</p> <p>Propos des répondants (tes)</p> <p>Rapport de capitalisation du projet Hijra wa himaya +</p>	<p>Entretiens avec les parties prenantes de mise en œuvre</p> <p>Revue documentaire</p>	<p>Equipe Unicef-Maroc</p> <p>Parties prenantes clés</p> <p>Agences NU partenaires (OIM, UNHCR, ...)</p>	<p>Analyse de contenu</p>	
<p>Critère efficience : Les ressources ont-elles été utilisées de manière optimale ?</p>						
<p>Les moyens mobilisés par rapport aux objectifs atteints sont-ils adaptés aux interventions ?</p>	<p>Degré de respect du calendrier, du budget planifiés</p> <p>Taux de réalisation des budgets</p>	<p>Documents projets y compris les rapports financiers</p> <p>Propos des répondants (tes)</p> <p>Rapports d'évaluation et de capitalisation des projets relevant de la composante migration</p>	<p>Entretiens avec les parties prenantes clés et de mise en œuvre</p> <p>Revue documentaire</p>	<p>Equipe Unicef</p> <p>Parties prenantes clés</p> <p>Agences NU partenaires (OIM, UNHCR, ...)</p>	<p>Analyse des décaissements constatés</p> <p>Analyse Budgétaires : agrégation des budgets des projets relevant de la composante migration</p>	
<p>Quel est le poids des coûts liés à l'administration et au personnel de mise en œuvre par rapport au coût global ?</p> <p>Le suivi budgétaire inclut-il des informations sur l'allocation des ressources à tous les titulaires de droits, y compris les femmes et les filles ?</p>	<p>% du budget lié à l'administration, au personnel, aux études, évaluations, ... par rapport au budget global</p> <p>Existence des outils de budgétisation sensibles au genre (ou aux droits de l'homme)</p>	<p>Documents projets y compris les rapports financiers</p> <p>Propos des répondants (tes)</p> <p>Rapports d'évaluation et de capitalisation des projets relevant de la composante migration</p>	<p>Entretiens avec l'équipe UNICEF et les partenaires de mise en œuvre</p> <p>Revue documentaire</p>	<p>Equipe Unicef</p> <p>Agences NU partenaires (OIM, UNHCR, ...)</p>	<p>Analyse quantitative</p>	

Dans quelle mesure des outils de budgétisation sensibles au genre (ou aux droits de l'homme) ont-ils été utilisés ?						
La stratégie et les modalités de mise en œuvre (gouvernance, partenariats, localisation géographique, durée, ...) sont-elles en cohérence avec les résultats attendus ?	Appréciation des parties prenantes clés sur la cohérence stratégie et modalités de mise en œuvre vs résultats	Documents projets y compris les rapports financiers Propos des répondants (tes) Rapports d'évaluation et de capitalisation des projets relevant de la composante migration	Entretiens avec l'équipe UNICEF et les partenaires de mise en œuvre Revue documentaire	Equipe Unicef Parties prenantes clés Agences NU partenaires (OIM, UNHCR, ...)	Analyse mixte	
Dans quelle mesure l'usage des intrants et ressources a tiré profit des synergies en matière de protection et prise en charge des enfants en situation de migration ?	Appréciation des parties prenantes clés sur l'efficacité des synergies mises en place	Documents projets y compris les rapports financiers Propos des répondants (tes) Rapports d'évaluation et de capitalisation des projets relevant de la composante migration	Entretiens avec l'équipe UNICEF et les partenaires de mise en œuvre Revue documentaire	Equipe Unicef-Maroc Parties prenantes clés Agences NU partenaires (OIM, UNHCR, ...)	Analyse mixte	
Critère Durabilité : Les bénéficiaires du programme sont-ils durables ?						
La composante migration contribue-t-elle à un changement positif et significatif de la situation des enfants en mouvement ? Dans quelle mesure l'UNICEF Maroc a-t-il pu soutenir les	Degré d'appropriation par les acteurs Niveau d'implication de la communauté Principaux facteurs ayant influencés la (non) durabilité Degré d'amélioration du comportement des acteurs	Propos des répondants (tes) Rapports d'évaluation et de capitalisation des projets relevant de la composante migration	Entretiens avec l'équipe UNICEF et les partenaires clés Revue documentaire	Equipe Unicef-Maroc Parties prenantes clés (partenaires institutionnels, Associations participants à la mise en œuvre, agences NU partenaires)	Analyse de contenu	

partenaires de mise en œuvre en termes de développement des capacités et appui dans l'établissement de mécanismes pour assurer la durabilité de bénéfices après la clôture de l'intervention ?	ayant un contact direct ou indirect avec les enfants en mouvement					
Dans quelle mesure les modèles développés et les actions de plaidoyer contribuent-ils à la pérennité des acquis ?	Perception des parties prenantes clés quant au degré de poursuite des mécanismes amorcés par les projets dans la pris en charge des enfants en mouvement	Propos des répondants (tes) Rapports d'évaluation et de capitalisation des projets relevant de la composante migration	Entretiens avec l'équipe UNICEF et les partenaires clés Revue documentaire	Equipe Unicef-Maroc Parties prenantes clés	Analyse de contenu	
Quels sont les mécanismes amorcés pour assurer un meilleur suivi et une utilisation des acquis des interventions ? La composante a-t-elle contribué à des changements durables dans les lois, les normes sociales et les valeurs, les attitudes et les comportements envers les titulaires de droits ? Quelles instruments et mécanismes d'aide sont appropriés pour soutenir des stratégies et approches basées sur les	Existence de mécanismes qui assurent la pérennité des acquis des projets de migration Nombre de changements durables dans les lois, les normes sociales et les valeurs, les attitudes et les comportements envers les titulaires de droits Nombre d'instruments et/ou mécanismes d'aide appropriés pour soutenir des stratégies et approches basées sur les droits de l'homme, l'égalité des sexes et l'inclusion sur le long terme ont été mis en place par les interventions	Propos des répondants (tes) Rapports d'évaluation et de capitalisation des projets relevant de la composante migration	Entretiens avec l'équipe UNICEF et les partenaires clés Revue documentaire	Equipe Unicef Parties prenantes clés	Analyse de contenu	

droits de l'homme, l'égalité des sexes et l'inclusion sur le long terme ?						
Quel est le degré de l'appropriation de la finalité de la composante par les différentes parties prenantes (au niveau central et régional) ?	Perception des parties prenantes clés quant au degré de maîtrise et d'application des mécanismes locaux de référencement et de coordination	Propos des répondants (tes) Rapports d'évaluation et de capitalisation des projets relevant de la composante migration	Entretiens avec l'équipe UNICEF et les partenaires clés Revue documentaire	Equipe Unicef Parties prenantes clés	Analyse de contenu	
Quel est le niveau de la duplication des centres pilotes d'accompagnement, de référencement et de prise en charge complète d'enfants migrants dans d'autres régions ?	Perception des parties prenantes clés quant au degré d'autonomie des centres pilotes d'accompagnement, de référencement et de prise en charge complète d'enfants migrants	Propos des répondants (tes) Rapports d'évaluation et de capitalisation des projets relevant de la composante migration	Entretiens avec l'équipe UNICEF et les partenaires clés Revue documentaire	Equipe Unicef Parties prenantes clés	Analyse de contenu	
Dans quelle mesure les interventions de communication et de plaidoyer ont-elles influencé les décideurs pour la duplication des modèles développés et la pérennité des bénéficiaires résultant des interventions après la clôture des projets ?	Existence et contenu d'une stratégie de plaidoyer Existence d'initiatives ou des réflexions qui visent à dupliquer les modèles développer dans le cadre de la composante	Propos des répondants (tes) Rapports d'évaluation et de capitalisation des projets relevant de la composante migration	Entretiens avec l'équipe UNICEF et les partenaires clés Revue documentaire	Equipe Unicef Parties prenantes clés	Analyse de contenu	
Critère cohérence : La composante migration s'accorde-t-elle avec les autres initiatives menées dans le pays ?						

<p>La stratégie de la composante est-elle cohérente avec d'autres interventions menées par les autres acteurs ? Comment d'autres interventions (en particulier des politiques) appuient ou affaiblissent la composante et inversement ?</p>	<p>Perception des parties prenantes clés quant au degré de cohérence des projets avec d'autre interventions menées par d'autres agence UN ou agences de développement</p>	<p>Propos des répondants (tes) Rapports d'évaluation et de capitalisation des projets relevant de la composante migration</p>	<p>Entretiens avec l'équipe UNICEF et les partenaires clés Revue documentaire</p>	<p>Equipe Unicef Parties prenantes clés</p>	<p>Analyse de contenu</p>	
<p>Dans quelle mesure les constituants (projets) de la composante sont-ils cohérents (cohérence interne) ? Comment les mécanismes locaux et/ou nationaux de coordination des interventions en matière de protection et prise en charge des enfants en migration fournissent des réponses cohérentes à leurs besoins ?</p>	<p>Niveau de convergence entre les objectifs des projets constituants la composante Nombre de mécanisme fonctionnel de manière cohérente</p>	<p>Propos des répondants (tes) Rapports d'évaluation et de capitalisation des projets relevant de la composante migration</p>	<p>Entretiens avec l'équipe UNICEF et les partenaires clés Revue documentaire</p>	<p>Equipe Unicef Parties prenantes clés</p>	<p>Analyse de contenu</p>	
<p>Les mécanismes de coordination mis en place sont-ils cohérents en matière de protection et prise en charge des enfants en situation de migration ?</p>	<p>Perception des parties prenantes clés quant au degré de cohérence des activités menées dans le cadre de la protection et la prise en charge des enfants en mouvement</p>	<p>Propos des répondants (tes) Rapports d'évaluation et de capitalisation des projets relevant de la composante migration</p>	<p>Entretiens avec l'équipe UNICEF et les partenaires clés Revue documentaire</p>	<p>Equipe Unicef-Maroc Parties prenantes clés</p>	<p>Analyse de contenu</p>	

<p>La temporalité de la conduite des projets est-elle cohérente avec le Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 et le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable du Maroc ?</p> <p>Quels sont les droits (et de qui) les plus à risque dans cette composante, et quels sont les traités ou politiques pertinents en matière de droits de l'homme auxquels ils se rapportent ? Dans quelle mesure la composante et ses effets sont-ils alignés sur ces lois et politiques en matière de droits de l'homme ?</p>	<p>Perception des parties prenantes clés quant au degré de cohérence de la composante migration avec le Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 et le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable du Maroc</p> <p>Existence de convergence entre les objectifs de la composante et les stratégies précitées</p> <p>Nature des droits (et de qui) les plus à risque dans cette intervention, et les traités ou politiques pertinents en matière de droits de l'homme auxquels ils se rapportent</p> <p>Le degré de conformité de l'intervention et ses effets avec les lois et politiques en matière de droits de l'homme ?</p>	<p>Propos des répondants (tes)</p> <p>Rapports d'évaluation et de capitalisation des projets relevant de la composante migration</p> <p>Plan stratégique de l'UNICEF 2022-2025 Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable du Maroc</p>	<p>Entretiens avec l'équipe UNICEF et les partenaires clés</p> <p>Revue documentaire</p>	<p>Equipe Unicef</p> <p>Parties prenantes clés</p>	<p>Analyse de contenu</p>	
Critère Équité : Dans quelle mesure la mise en œuvre des projets de la composante migration a-t-elle été équitable ?						
<p>Dans quelles mesure les bénéficiaires (essentiellement les enfants en mouvement y compris les ENAS) ont été traités équitablement sans faire l'objet de discriminations, de préjugés ou de favoritisme ?</p>	<p>Nombres d'enfants, nature de leur profil, ayant bénéficié des activités du projet (proportion filles et garçons)</p> <p>Existence de stratégies relatives à l'équité, l'égalité des sexes et les droits de l'enfant</p> <p>Nombre d'incidents relatifs à l'équité (réclamation)</p>	<p>Propos des répondants (tes)</p> <p>Rapports d'évaluation et de capitalisation des projets relevant de la composante migration</p>	<p>Entretiens avec l'équipe UNICEF et les partenaires clés (essentiellement celles impliquées dans la mise en œuvre)</p> <p>Revue documentaire</p>	<p>L'équipe UNICEF-Maroc</p> <p>Les partenaires clés (essentiellement celles impliquées dans la mise en œuvre)</p>	<p>Analyse de contenu</p>	

La diversité des besoins des enfants en mouvement a été prise en compte, y compris les enfants en situation de handicap ?	Existence de plans d'action pour la prise en charge des enfants en situation de handicap Nombres d'enfants, nature de leur profil, ayant bénéficié des activités du projet (proportion enfants en situation de handicap)	Propos des répondants (tes) Rapports d'évaluation et de capitalisation des projets relevant de la composante migration	Entretiens avec l'équipe UNICEF et les partenaires clés (essentiellement celles impliquées dans la mise en œuvre) Revue documentaire	L'équipe UNICEF Les partenaires clés (essentiellement celles impliquées dans la mise en œuvre)	Analyse de contenu	
Les interventions ont-elle été conçues pour assurer la participation égale de l'ensemble des groupes concernés ?	Existence et d'adéquation de stratégies relatives à l'équité, l'égalité des sexes et les droits de l'enfant dans les projets Degré de mise en œuvre des stratégies Nombres d'enfants, nature de leur profil, ayant bénéficié des activités du projet (proportion filles et garçons)	Propos des répondants (tes) Rapports d'évaluation et de capitalisation des projets relevant de la composante migration	Entretiens avec l'équipe UNICEF et les partenaires clés (essentiellement celles impliquées dans la mise en œuvre) Revue documentaire	L'équipe UNICEF Les partenaires clés (essentiellement celles impliquées dans la mise en œuvre)	Analyse de contenu	
Dans quelle mesure l'équité et l'approche de la programmation fondée sur les droits de l'Homme étaient-ils intégrés à la conception et à la planification et à la mise en œuvre des projets ?	Degré d'intégration des considérations relatives à l'équité, l'égalité des sexes et les droits de l'enfant dans les plans, outils, etc. du projet	Propos des répondants (tes) Rapports d'évaluation et de capitalisation des projets relevant de la composante migration	Entretiens avec l'équipe UNICEF et les partenaires clés (essentiellement celles impliquées dans la mise en œuvre) Revue documentaire	L'équipe UNICEF Les partenaires clés (essentiellement celles impliquées dans la mise en œuvre)	Analyse de contenu	
Critère Egalité entre les sexes: Dans quelle mesure l'égalité des droits des femmes et des filles est-elle promue ?						
La composante a-t-elle favorisé l'égalité d'accès les enfants en mouvement y compris les ENAS et les enfants	Nombres d'enfants, nature de leur profil, ayant bénéficié de l'offre des projets migration et proportion filles/garçons	Propos des répondants (tes) Rapports d'évaluation et de capitalisation des	Entretiens avec l'équipe UNICEF et les partenaires clés de mise en œuvre	L'équipe UNICEF Les partenaires clés de la mise en œuvre	Analyse de contenu	

en situation de handicap des deux sexes aux offres des projets constituant la composante ?	Perception des bénéficiaires et des partenaires de mise en œuvre quant à la participation des garçons et des filles	projets relevant de la composante migration	Revue documentaire			
Dans quelle mesure la question du genre a-t-elle été prise en considération lors de la conception et la mise en œuvre des projets ?	Existence de dispositions dans les cadres logiques des projets visant l'intégration de la question du genre Existence de l'indicateur genre dans les rapports des projets	Rapports de projets, d'évaluation et de capitalisation	Revue documentaire	Revue documentaire		

Annexe 4 : Echantillon

Population	Echantillon	Instrument de collecte de données	Lieu
Partenaires institutionnels			
Présidence du ministère public	1 représentant (e)	ESD	Rabat
Ministère de la justice	1 représentant (e)	ESD	Rabat
Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille	1 représentant (e)	ESD	Rabat
Ministère de l'Education Nationale, du Préscolaire et des Sports	1 représentant (e)	ESD	Rabat
Ministère de la Santé et de la Protection Sociale	1 représentant (e)	ESD	Rabat
L'Entraide Nationale	3 représentants (es)	ESD	(1) Rabat et (2) (Tanger et Oujda)
Académie Régionale de l'Education et de la Formation (point focal migration)	1 représentant (e)	ESD	(1) AREF oriental (Oujda) ou AREF TTA (Tétouan)
Direction Régionale de la Santé	1 représentant (e)	ESD	Tanger ou Oujda
Magistrat juge des mineurs	2 représentants (es)	ESD	Cellule de prise en charge des enfants au niveau des tribunaux :
Assistants(e)s sociaux	2 représentants (es)	ESD	Oujda et Tanger ou Tétouan
Partenaires UN			
UNICEF	3 représentants (es) (la cheffe de la section protection, la coordinatrice migration et le manager de l'évaluation)	ESD	Rabat
OIM	1 représentant (e)	ESD	Rabat
UNHCR	1 représentant (e)	ESD	Rabat
Organisations de la société civile			
FOO	1 représentant (e)	ESD	Tanger
APISF	1 représentant (e)	ESD	Tétouan
CHABIBA	1 représentant (e)	ESD	Oujda

LMPE	1 représentant (e)	ESD	Rabat
ALCS	1 représentant (e)	ESD	Tanger
MS2	1 représentant (e)	ESD	Oujda
Scout Hassania Maroc	1 représentant (e)	ESD	Rabat
Bénéficiaires			
Enfants migrants et demandeurs d'asile	Max une dizaine de personnes par groupe - parité filles et garçons dans la mesure du possible	1FG	Tanger, Tétouan et Oujda (le choix de la catégorie des bénéficiaires par site tiendra en compte la faisabilité de la conduite des FG et la diversité des services reçus)
ENAS		1FG	
Famille des enfants en mouvement		1FG	

ESD : entretien semi directif ; FG : focus groupe

TTA: Tanger – Tétouan – Al Hoccima

Annexe 5 : Engagement de non-intervention et de confidentialité pour la participation à un focus group d'enfants

Je soussigné(e), [Nom de la personne], m'engage à assister en tant qu'encadrante lors du focus group d'enfants organisé dans le cadre de l'évaluation de la composante migration du programme pays UNICEF- Maroc. Mon rôle est de faciliter le bon déroulement de la séance tout en veillant au bien-être des enfants participants.

Je comprends et accepte les termes suivants :

1. Non-Intervention : Je m'engage à ne pas intervenir ni influencer les réponses, opinions ou discussions des enfants pendant le focus group. Mon rôle se limite à l'observation et à la facilitation logistique.
2. Confidentialité : Je m'engage à ne divulguer aucune information, discussion ou opinion exprimée par les enfants pendant le focus group. Toutes les informations recueillies resteront confidentielles.
3. Discrétion et Anonymat : Je m'engage à préserver la discrétion et l'anonymat des enfants participants. Aucune information qui pourrait permettre l'identification d'un enfant ne sera divulguée.

Je comprends que cet engagement vise à assurer la protection des enfants participants et à garantir l'intégrité de l'évaluation. En signant cet engagement, je m'engage pleinement à respecter ces principes.

Date : _____

Signature : _____

Nom : _____

Annexe 6 : Protocole et code de conduite pour le travail avec les enfants (engagement individuel de l'évaluateur)

Conformément aux considérations éthiques du rapport de lancement (section III.4) et à la procédure de l'UNICEF relative aux normes éthiques en matière de collecte et d'analyse des données, de recherche et d'évaluation, la collecte de données pour l'évaluation de la composante migration du programme pays UNICEF, dépendra du consentement éclairé des enfants ou leur tuteurs/encadrants. De même, le consentement et la présence du parent/tuteur seront sollicités dans le cas où l'enfant est interviewé au niveau du ménage ou du site de rattachement (ex : CPF). La confidentialité des réponses des parties prenantes et l'anonymat des personnes interrogées seront assurés par des garanties administratives et techniques sécurisées en ce qui concerne la collecte, la saisie et la gestion des bases de données.

À cette fin, plusieurs principes éthiques normalisés sous-tendront le protocole d'évaluation, notamment :

- Le respect des personnes : engagement à protéger les personnes contre l'exploitation de leur vulnérabilité.
- La Dignité : veiller à ce que les gens ne soient pas utilisés simplement comme un moyen d'atteindre les objectifs de l'évaluation.
- La Bienfaisance : engagement à minimiser les risques associés à la collecte de données, y compris les risques psychologiques et sociaux, et à maximiser les avantages pour les informateurs.
- Justice : engagement à assurer un traitement juste et équitable.
- Le Respect des communautés : engagement à respecter les valeurs et les intérêts de la communauté dans la recherche.

L'évaluateur externe s'engage à protéger les droits des filles et des garçons, quels que soient leur sexe, leur statut social, leur langue, leur religion, leurs convictions politiques, leur état civil, leur handicap, leur orientation sexuelle, leur origine ethnique ou nationale. Le travail de l'évaluateur externe avec les filles et les garçons s'appuie sur la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

L'engagement de l'évaluateur externe en matière de protection de l'enfance est fondé sur les quatre « principes généraux » définis par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies. L'évaluateur s'engage à respecter les principes directeurs de la Convention, qui comprennent la non-discrimination, le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit à la vie, à la survie et au

développement et le droit d'être entendu et de participer. Ils représentent les exigences sous-jacentes pour la réalisation de tous les droits. Ces principes sous-tendent le protocole et le code de conduite pour le travail avec les filles et les garçons¹⁹.

Je m'engage à :

- Traiter toutes les filles et tous les garçons avec respect, quels que soient leur sexe, leur statut social, leur langue, leur religion, leurs convictions politiques, leur état civil, leur handicap, leur orientation sexuelle, leur origine ethnique ou nationale.
- Protéger et promouvoir les droits des filles et des garçons au cours des processus de collecte de données par le biais du consentement éclairé, en garantissant la confidentialité de toutes les réponses et un traitement respectueux.
- Veiller à ce que les filles et les garçons bénéficient d'un traitement juste, approprié et équitable.
- Éviter d'utiliser ou de renforcer les préjugés sexistes et les stéréotypes sexistes dans mes paroles ou mes actions.
- Offrir un environnement accueillant, inclusif et sûr à tous les garçons et à toutes les filles
- Encourager les filles et les garçons à s'exprimer sur les questions qui les concernent.
- Toujours s'assurer qu'un adulte est présent et/ou à proximité lorsqu'on travaille avec des filles et des garçons.
- Respecter les lois locales, nationales et internationales sur la protection de l'enfance.
- Informer l'UNICEF de toute question de protection de l'enfance qui se pose pendant la collecte des données ou lorsqu'il y'a une situation susceptible de jeter le discrédit sur l'organisation en matière de protection de l'enfance.
- Traiter toute information divulguée par un enfant comme confidentielle à moins que la sécurité de l'enfant ne soit menacée, auquel l'équipe Unicef doit en être informé.

Je m'engage à ne pas :

- Communiquer les données collectées. Les données collectées ainsi que les résultats ne sont destinés qu'à l'utilisation de l'UNICEF-MAROC et ses partenaires, qui demeurent seuls à décider des modalités de leur dissémination.
- Utiliser un langage inapproprié - qu'il soit offensant, discriminatoire, humiliant, abusif ou sexuel – lorsque je parle avec un enfant ou en présence d'un enfant.

¹⁹ UNICEF. 2015. Rights under the Convention on the Rights of the Child. Retrieved Online: http://www.unicef.org/crc/index_30177.html

- Adopter un comportement visant à humilier, rabaisser, punir ou dégrader un enfant, ou à maltraiter un enfant d'une autre manière, émotionnellement ou physiquement.
- Agir d'une manière sexuellement provocatrice ou engager des filles et des garçons dans toute forme d'activité sexuelle, y compris payer pour des services sexuels.
- Tenir, embrasser, câliner ou toucher un enfant d'une manière inappropriée, inutile ou culturellement insensible.
- Condamner ou participer à un comportement illégal, dangereux ou abusif à l'égard des filles et des garçons.
- Discriminer contre ou en faveur de filles et de garçons particuliers à l'exclusion d'autres personnes.
- Embaucher des filles et des garçons pour le travail domestique ou tout autre travail qui n'est pas adapté à leur âge ou à leur développement, qui interfère avec leur éducation ou leur jeu, ou qui les expose à un risque de blessure.
- Accéder à des images de filles et de garçons victimes de violence sexuelle ou créer des images de violence sexuelle à leur endroit
- Utiliser des ordinateurs, des téléphones portables, des caméras vidéo ou numériques ou toute autre technologie dans le but d'exploiter ou de harceler les filles et les garçons.
- Prendre des photos des filles et des garçons

Je m'engage également à signaler toute violation de la protection de l'enfance lors des activités de collecte de données. J'ai l'obligation d'informer immédiatement l'UNICEF lorsque je suis témoin ou je reçois une plainte officielle d'un cas présumé de violation de la protection de l'enfance. Les dispositions du présent protocole et du code de conduite s'appliquent à l'évaluateur externe dans le cadre de l'évaluation de la composante migration du programme pays UNICEF.

En signant ci-dessous, J'accepte de se conformer aux dispositions du présent protocole et du code de conduite au cours du processus d'évaluation externe. Je, Salah eddine Bouyoufî, ai lu, compris et accepte de respecter le protocole de l'évaluateur externe et le code de conduite pour le travail avec les filles et les garçons. Je comprends qu'une telle adhésion est une condition de mon affectation en ce qui concerne le processus d'évaluation de la composante migration du programme pays UNICEF. Je m'engage à respecter les valeurs de l'évaluateur externe et à adhérer aux normes de comportement décrites dans le protocole et le code de conduite ci-dessus. Je comprends qu'une violation du Protocole et du code de conduite peut donner lieu à des mesures disciplinaires, y compris la suspension du contrat et des poursuites pénales éventuelles.

Date

Signature

Annexe 7 : Formulaire de non-objection des parents ou tuteurs des enfants

Chers Parents et Tuteurs,

L'établissement que fréquente votre enfant est choisi pour participer à une évaluation de la composante migration du programme pays UNICEF-MAROC.

Cette évaluation, entièrement anonyme (aucun nom n'est requis), vise à recueillir les opinions de votre enfant concernant l'établissement, les services reçus dans le cadre de la composante migration, et d'éventuelles difficultés qu'il ou elle aurait pu rencontrer. Les résultats globaux et anonymes de cette évaluation serviront à proposer des pistes d'amélioration dans la prise en charge et la promotion des droits des enfants en situation de migration. Ces résultats ne sont communiqués qu'à l'UNICEF-Maroc et ses partenaires.

Le focus groupe, d'une durée de 45 mn, ne présente aucun danger pour votre enfant. Il aura lieu en présence d'un représentant (e) de l'établissement avec un évaluateur indépendant mandaté par l'UNICEF-Maroc. Votre enfant sera intégré à un groupe de 10 enfants.

L'ensemble des échanges sera confidentiel ; aucun enfant ne sera nommément désigné. De même, les enfants participant au groupe de discussion peuvent se retirer de la discussion à tout moment s'ils le souhaitent ou demander à la fin de retirer leur déclaration/propos.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez vous adresser à l'évaluateur externe qui coordonne la conduite du focus groupe :

Salah Eddine Bouyousfi, évaluateur responsable de l'enquête terrain (bouyousfisalah@gmail.com).

Merci d'indiquer ci-dessous, si vous n'autorisez pas votre enfant à participer à cette enquête ; vous lui confiez ensuite ce document signé à remettre au responsable de l'établissement.

Je vous remercie.

Notification de l'autorisation parentale de participer à l'évaluation de la composante migration du programme pays UNICEF-MAROC

Je n'autorise pas mon enfant à participer à cette évaluation

Malgré votre permission, votre enfant peut refuser de participer à cette enquête et sa volonté sera respectée sans aucune conséquence.

Nom et prénom de l'enfant :

Signature Parent/Tuteur :

Nom et Prénom Parent/Tuteur :Date :

Annexe 8 : Le modèle du consentement éclairé des répondants (es)

Objet : Participation à un entretien dans le cadre de la démarche d'évaluation de la composante migration

Nous souhaitons par la présente solliciter votre accord pour participer à un entretien concernant votre participation aux activités du projet (*préciser le projet auquel le répondant (e) a participé et précisant son rôle*). Au cours de la période (*à préciser en fonction du projet*), vous avez participé aux activités (*à préciser*) dont l'objectif était (*à spécifier en fonction du projet*). A l'issue de ce projet, l'UNICEF m'a mandaté, Salah Bouyousfi, évaluateur, pour apprécier la composante migration, tirer des leçons apprises et proposer des recommandations. En effet, il est important de vous associer à notre démarche afin d'obtenir votre appréciation sur les activités auxquelles vous avez participé, de discuter de leur déroulement et de leur utilité.

Votre participation se fait sur une base volontaire. La durée de la discussion est d'une heure. Les informations partagées sont confidentielles, et votre identité ne sera pas mentionnée dans le rapport. La prise de notes est effectuée dans le but d'une retranscription fidèle des idées et des informations retenues, sans citer leurs sources. Nous vous demandons également de traiter le contenu des échanges avec discrétion et confidentialité. Par ailleurs, vous pouvez vous retirer de l'entretien à tout moment si vous le souhaitez et demander à la fin de retirer vos propos. Votre participation ou votre refus n'aura aucune incidence sur votre emploi ni sur les relations existantes que vous entretenez avec le projet. Enfin, votre participation ne comporte aucun risque, et aucun avantage n'est proposé.

Nous vous invitons à confirmer votre accord en signant le présent document et vous rappelons que vous pouvez décider de vous retirer de la discussion quand vous voulez.

Je confirme par la présente avoir compris l'objectif de la démarche d'évaluation du projet (*à préciser*) effectuée sous l'égide de l'UNICEF et consens à participer à la discussion sur une base volontaire.

Signature

date

Nom et prénom

Annexe 9 : Correspondance de l'UNICEF Maroc aux partenaires pour faciliter la collecte de données

Date :

Prénom et Nom :

Fonction :

Organisation :

Adresse :

Objet : Evaluation de la composante migration du programme de pays UNICEF - Maroc

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la politique de l'évaluation de l'UNICEF et du plan d'évaluation du Programme de Pays 2017-2022, le Bureau de l'UNICEF au Maroc a lancé en décembre 2023 l'évaluation de la composante migration du programme de pays UNICEF - Maroc.

La finalité de cette évaluation est d'améliorer l'apprentissage et la redevabilité de l'UNICEF Maroc en ce qui concerne la pertinence et la performance de la composante migration envers les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, les parties prenantes, y compris la population cible et les donateurs.

Aussi, j'ai le plaisir de vous informer que la phase de collecte de données sur le terrain de cette évaluation sera menée entre **janvier et février 2024** et portera sur l'organisation d'entretiens avec les parties prenantes et partenaires de mise en œuvre des projets relevant de la composante migration et de focus-groupes/interviews avec les bénéficiaires. La collecte de données va être menée en conformité avec la procédure de l'UNICEF relative aux normes éthiques en matière de collecte et d'analyse des données, de recherche et d'évaluation.

Dans ce contexte, et considérant le rôle crucial de votre *organisation/établissement* dans la mise en œuvre des projets relevant de la composante migration du programme de pays UNICEF - Maroc, je vous saurais gré de bien vouloir faciliter la mission de l'évaluateur mandaté pour la conduite de cette évaluation.

M. Salah eddine BOUYOUSFI, l'évaluateur retenu pour cette évaluation, ainsi que les chargés de programmes de l'UNICEF prendront attache avec le *service concerné* pour convenir des dates de rencontres lors de la période sus-indiquée.

En vous remerciant de votre intérêt et votre soutien continus, veuillez croire, Madame/Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Représentant(e) de l'UNICEF au Maroc